



HAL
open science

Orléans, 54 rue de Bellébat
Benjamin Lefèvre

► **To cite this version:**

Benjamin Lefèvre. Orléans, 54 rue de Bellébat. Ville d'Orléans/SRA Centre-Val de Loire. 2021.
hal-04119792

HAL Id: hal-04119792

<https://hal.science/hal-04119792v1>

Submitted on 7 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Orléans, 54 rue de Bellebat

Site 45.234.332

Programme 19 - Le fait urbain



Benjamin LEFÈVRE

Code INSEE : 45234

N° OA : 0612763

Arrêté de prescription n° 20/0571

Arrêté de désignation n° 21/0120

Avril 2021

SOMMAIRE

DONNÉES ADMINISTRATIVES

<i>Fiche signalétique</i>	5
<i>Arrêté de prescription</i>	8
<i>Arrêté de désignation</i>	12

RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES

<i>État des connaissances</i>	18
1. Situation de l'opération et description du terrain	18
2. Contexte géologique	19
3. Contexte historique et archéologique	20
<i>Stratégies et méthodes</i>	25
1. Contexte et problématique scientifique	25
2. Méthodologie d'intervention	25
<i>Description archéologique</i>	27
1. Présentation des ouvertures	27
2. Présentation des résultats	29
<i>Synthèse</i>	35
1. Phase 1 (séquence 1) : le terrain naturel	35
2. Phase 2 (séquence 2) : des indices d'occupation antique en périphérie de la ville	37
3. Phase 3 (séquences 3 et 4) : un usage agricole de l'espace de l'Antiquité au 19 ^e s.	38
4. Phase 4 (séquence 5) : l'occupation actuelle	39
<i>Conclusion</i>	40
<i>Bibliographie</i>	41

ANNEXES

Diagramme stratigraphique	45
Inventaire de la documentation écrite	46
Inventaire de la documentation numérique	46

INVENTAIRES RÉGLEMENTAIRES

Inventaire des unités stratigraphiques	48
Inventaire des faits stratigraphiques	49
Inventaire des phases	50
Inventaire des séquences	50
Inventaire des minutes de terrain	50
Inventaire des photographies	51
Inventaire du mobilier céramique	54
Inventaire du mobilier faunique	54
Inventaire du mobilier métallique	54
Inventaire du mobilier monétaire	54

Données administratives

FICHE SIGNALÉTIQUE

Numéro de site Patriarche : 45 234 332

Numéro OA : 0612763

Région : Centre-Val de Loire

Département : Loiret **Commune :** Orléans **Code INSEE :** 45234

Lieu-dit ou adresse : 54 rue de Bellebat

Cadastre année 2020 : CO 503p et CO 504

Coord. Lambert II : X : 568759,66 Y : 2322990,59

Coord. Lambert 93 : X : 619214,86 Y : 6756677,46 (système de projection utilisé pour toute la cartographie)

Altitude : 105,38 m NGF

Statut du terrain : néant

Propriétaire du terrain : privé

Arrêté de prescription n° : 20/0571 en date du 30 novembre 2020

Arrêté de désignation n° : 21/0120 en date du 25 février 2021

Responsable désigné : Benjamin Lefèvre

Organisme de rattachement : Pôle d'Archéologie de la Ville d'Orléans

Maître d'ouvrage des travaux : SAS EDMP Centre

Nature de l'aménagement : construction de deux immeubles résidentiels sur sous-sol

Surface du projet d'aménagement : 3708,80 m²

Dates d'intervention sur le terrain : du 22 mars au 1^{er} avril 2021

Surface fouillée : 127,90 m²

INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION DU RAPPORT

Nombre de volumes : 1

Nombre de figures : 25

Nombre de pages : 54

INTERVENANTS

Service régional de l'Archéologie

Stéphane Révillion : Conservateur régional de l'archéologie

Christian Verjux : Conservateur régional adjoint

Jocelyne Vilpoux : ingénieur d'études, responsable du patrimoine archéologique du Loiret

Audrey Traon-Maingaud : ingénieur d'études, responsable du patrimoine archéologique du Loiret

Pôle d'Archéologie de la Ville d'Orléans

Benjamin Lefèvre, archéologue, responsable d'opération : fouilles, relevés, enregistrement, photographies, topographie, étude documentaire, SIG, SGBD, infographie, rédaction et mise en page du rapport final d'opération (4 j de terrain, 16 j d'étude)

Laurine Guyot, archéologue : fouille, relevés, enregistrement, photographies, topographie, traitement primaire du mobilier, infographie (4 j de terrain, 1,5 j d'étude)

Julien Courtois, archéologue : mise en place des références topographiques

Sébastien Jesset, archéologue, responsable du Pôle d'archéologie : suivi administratif, détermination du mobilier céramique

Laure Ziegler, archéologue, coordinatrice technique au Pôle d'archéologie : suivi administratif

NOTICE SCIENTIFIQUE

Le diagnostic archéologique du 54 rue de Bellebat s'est déroulé du 22 mars au 1^{er} avril préalablement à la construction de deux bâtiments résidentiels sur sous-sol. Il a pris la forme de deux tranchées. Sur les 1645 m² couverts par la prescription de diagnostic, ce sont 128 m² qui ont bénéficié d'un suivi archéologique (7,8 %).

Quatre faits archéologiques ont été enregistrés. Un premier peut être rattaché assurément à la période antique, un autre peut également l'être par association stratigraphique, un autre date des 19^e-20^e s. et un dernier est un chablis qui reste enregistré car il permet une bonne observation de la constitution du sol naturel. Parallèlement, ce sont 23 unités stratigraphiques qui ont été observées, réparties en cinq séquences et quatre phases.

Le diagnostic a mis en évidence, à la suite d'une phase non-anthropique concernant le terrain naturel, trois phases d'occupation. La première phase concerne un trou de poteau et un fossé (ce dernier est intégré dans cette phase par analogie stratigraphique). Le trou de poteau a livré du mobilier céramique datant du Haut-Empire. Ces éléments sont fortement arasés et fonctionnent peut-être ensemble mais dans une mesure difficile à estimer. La deuxième phase correspond à une utilisation de l'espace pour de la culture. Il est possible qu'un niveau de culture antique ait été abordé ponctuellement. La plupart des unités stratigraphiques de cette phase contiennent du mobilier céramique essentiellement antique mais également moderne et contemporain. Le positionnement stratigraphique et l'état du mobilier céramique antique nous permettent d'envisager les pratiques de l'épandage et du labour. Le sommet de ces niveaux, qui restent indifférenciés sur toute leur hauteur, présente du mobilier céramique moderne et contemporain, premières manifestations de la présence humaine depuis l'Antiquité. Enfin, la dernière phase correspond aux aménagements récents exécutés dans les jardins de la propriété (exhaussement et assainissement des sols, réalisation d'une allée gravillonnée).

Ce diagnostic a confirmé l'usage agricole de ce secteur au début de l'Antiquité. Le site est peu ou pas occupé jusqu'à la construction des bâtiments actuels présents sur les deux parcelles à la fin du 19^e ou au début du 20^e s. Cela précise donc les connaissances sur les abords d'Orléans durant l'Antiquité.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS

Chronologie	Structures	Mobilier	Interprétation
Haut-Empire (1 ^{er} -2 ^e s.)	Trou de poteau, fossé (?)	Céramique	Aménagements extérieurs liés à un usage agricole de l'espace ?
Du Haut-Empire à l'époque contemporaine	<i>aucune</i>	Céramique, faune, mobilier métallique, monnaie	Terres de culture (jardins, champs ?).

CITATION

Lefèvre 2021

LEFÈVRE (B.) - *Orléans, 54 rue de Bellebat*. Rapport final d'opération de diagnostic archéologique. Orléans : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans/SRA Centre, avril 2021.

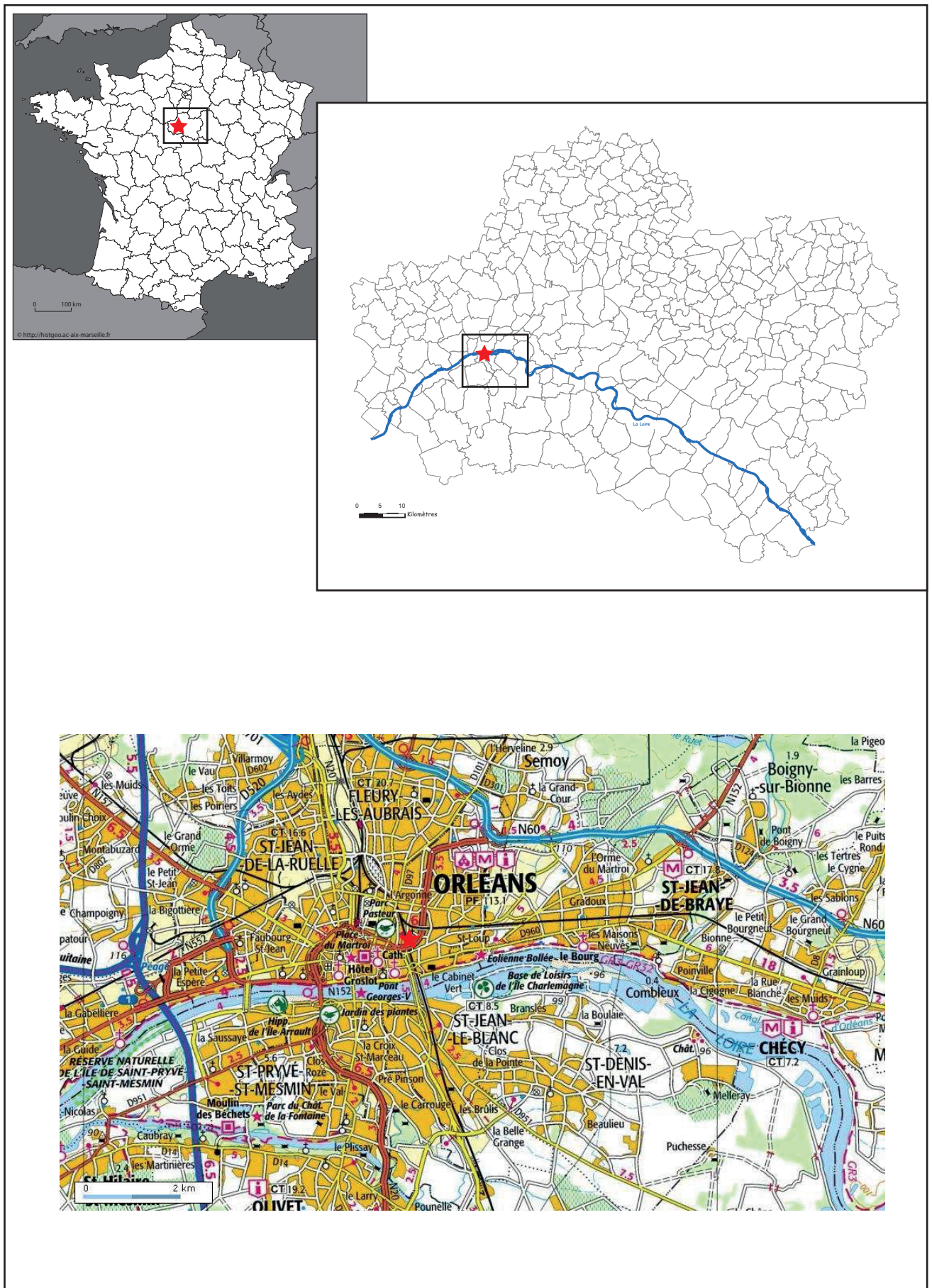


Fig. 1 : Localisation du 54 rue de Bellebat en France, dans le Loiret et à Orléans (infographie : B. Lefèvre).

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Arrêté n° 20/0571 du 30 NOV. 2020
portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n° 19.283 du 23 décembre 2019 du Préfet de la région Centre-Val de Loire portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MORIO, Directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n° R24-2020-10-15-006 du Directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, en date du 15 octobre 2020, accordant subdélégation de signature à Monsieur Christian VERJUX, Conservateur régional de l'archéologie adjoint ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC04523420D0139, permis de construire, déposé par – SAS EDMP Centre – pour le projet « 54 rue de Bellebat » localisé à ORLEANS, transmis par la Ville d'Orléans Direction de l'Aménagement et de la Planification Urbaine, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie Centre-Val de Loire, le 23 novembre 2020 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : les travaux envisagés (construction de deux immeubles résidentiels sur sous-sol) sont localisés en frange nord-est de la ville antique d'Orléans, en sortie de ville où habitats et nécropoles ont été implantés dès le I^{er} s. de notre ère, le long d'axes routiers, dont un est attesté, parallèle à la rue de Bellebat ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 54 rue de Bellebat », sis en :

RÉGION : CENTRE-VAL-DE-LOIRE
DEPARTEMENT : LOIRET
COMMUNE : ORLEANS
Lieudit ou adresse : 54 Rue de Bellebat
Cadastre : Année : 2020, Section : CO, Parcelles : 503p, 504

Réalisé par : SAS EDMP Centre

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 1 645 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - L'attribution de la réalisation du diagnostic fait l'objet d'une décision distincte du présent arrêté.

L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

Article 3 - Objectifs scientifiques

Le diagnostic archéologique est une opération archéologique à part entière qui dépasse le cadre de la simple présence ou absence de site. Il doit permettre de préciser la nature, l'extension spatiale, la chronologie, la puissance stratigraphique et le degré de conservation des vestiges.

Il doit comprendre la mise en œuvre de moyens, d'analyses et de techniques propres à la détermination et à la compréhension du gisement exploré, en perspective d'une exploitation à long terme et d'une approche géographique plus générale.

Il doit fournir les informations nécessaires pour décider de prescriptions postérieures au diagnostic (modification de consistance du projet, fouille préventive ...) et de leurs modalités techniques.

Article 4 - Principes méthodologiques

Au cours de la phase de préparation de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique prendra contact avec l'agent du Service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Les travaux éventuels de préparation à l'accessibilité des parcelles (défrichements, déboisements, démolitions ...) feront l'objet d'une concertation préalable avec le service régional de l'archéologie et l'opérateur.

Le diagnostic devra être réalisé par ouverture de tranchées linéaires continues à l'aide d'une pelle mécanique travaillant en rétro-action et munie d'un godet lisse d'une largeur de 2 m. Les tranchées sont réparties sur l'intégralité de la surface prescrite qui doit de ce fait être accessible. Le taux d'exploration doit être de 10 % minimum.

Il comprendra également la réalisation de sondages profonds (régulièrement répartis ...), qui permettront de reconnaître la stratigraphie générale et le contexte géomorphologique du site.

Afin de caractériser les vestiges mis au jour, une méthodologie d'exploration complémentaire devra être mise en œuvre, à l'emplacement des niveaux et structures archéologiques présentant une concentration ou une extension particulière, soit par :

- l'ouverture de « fenêtres » de décapage, d'une superficie significative ;
- la mise en œuvre d'un maillage de tranchées plus réduit à l'emplacement de ces zones, afin d'en définir l'extension.

Les structures archéologiques devront être identifiées par tous moyens appropriés (sondages, fouille partielle ...), afin de déterminer leur nature, leur extension spatiale, leur chronologie, leur puissance stratigraphique et leur état de conservation. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être précisées, de manière à qualifier l'état de conservation du site (en mètre et en cote altimétrique NGF).

La caractérisation chronologique du site pourra être réalisée grâce à des études spécialisées (céramologie...), mais aussi par la mise en œuvre de méthodes de datation absolues (14 C, OSL, ESR, dendrochronologie...).

L'équipe d'archéologues constituée autour du responsable scientifique du diagnostic devra être maintenue durant toute la durée de l'intervention, du démarrage sur le terrain à la phase finale de rédaction du rapport.

Le responsable d'opération fera appel, en tant que de besoin, à la participation d'archéologues et spécialistes compétents selon la nature ou la période des vestiges concernés.

Les données archéologiques seront enregistrées et restituées selon les protocoles de représentation en vigueur (plans, relevés, photographies - dont prises de vues zénithales -, relevés photogrammétriques ...). L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 93) sur un fond cadastral à une échelle lisible. Toutes les couches feront l'objet d'un enregistrement stratigraphique (US). Ce mode d'enregistrement, de traitement et d'exploitation des données stratigraphiques, sera étroitement lié à la gestion du mobilier archéologique. L'enregistrement en US devra permettre d'établir la chronologie relative de ces unités et d'élaborer le ou les diagrammes stratigraphiques, afin de produire la synthèse de la chronologie du site archéologique stratifié.

Au terme de l'intervention de terrain, l'opérateur fera procéder à un rebouchage sommaire des tranchées sans compactage. La terre végétale sera placée en couche supérieure avec chenillage. Dans le cas de découvertes de structures archéologiques justifiant de mesures de protections particulières avant rebouchage, celles-ci devront être réalisées sous contrôle ou par l'opérateur du diagnostic archéologique, après accord du service régional de l'archéologie.

Le responsable d'opération devra prendre en considération les remarques formulées par le responsable scientifique de l'Etat dans le cadre du Contrôle Scientifique et Technique.

L'opérateur devra prendre l'attache de l'aménageur afin de procéder le cas échéant à la remise en état des terrains.

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui signalera immédiatement toute découverte de vestiges afin qu'un agent du Service régional de l'archéologie puisse si nécessaire se rendre sur place.

Article 5 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : archéologue ayant une bonne expérience dans la conduite d'opérations de diagnostic en milieu urbain.

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Ville d'Orléans Direction de l'Aménagement et de la Planification Urbaine , à SAS EDMP Centre, au Pôle d'archéologie d'Orléans, au Service d'archéologie préventive du département du Loiret et à l'INRAP - Direction interrégionale Centre-Île-de-France.

Fait à ORLEANS, le 30 NOV. 2020

Pour le Préfet de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie adjoint



Christian VERJUX

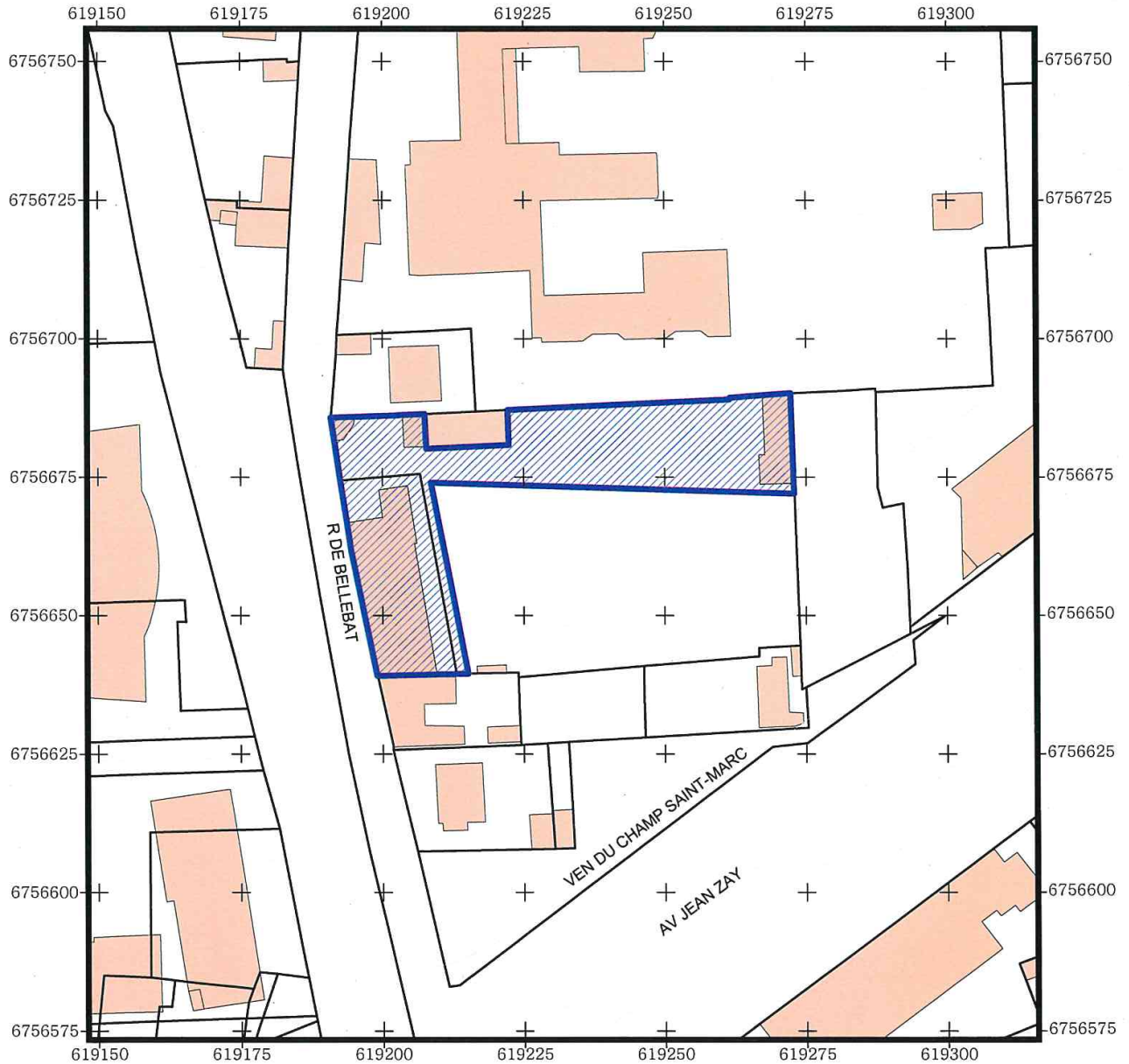


Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie


Orléans (Loiret) 54 rue de Bellebat

Projet de construction de deux immeubles sur sous-sol

Plan annexé à l'arrêté de prescription
de diagnostic archéologique n°20/0571



1:1000

 Zone objet de la prescription archéologique

Sources graphiques : ©BD Parcellaire 2017
Composante parcellaire du RGE®
Système de projection : Lambert 93
Cartographie : D.R.A.C. / S.R.A. / J. Vilpoux,
édition novembre 2020

ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Décision n° 21/0120 Du 25/02/2021
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté n° 19.283 du 23 décembre 2019 du Préfet de la région Centre-Val de Loire portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MORIO, Directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n° R24-2020-10-15-006 du Directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, en date du 15 octobre 2020, accordant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane RÉVILLION, Conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 20/0571 du 30 novembre 2020 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (ORLÉANS, LOIRET, 54 rue de Bellebat) ;

Vu l'arrêté n° 20/0598 du 15 décembre 2020 portant attribution de la réalisation d'un diagnostic à un opérateur d'archéologie préventive.

Vu le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par Pôle d'archéologie d'Orléans, reçu le 2 février 2021, approuvé le 3 février 2021 ;

Vu la proposition de responsable scientifique d'opération présentée par Pôle d'archéologie d'Orléans ;

Considérant que le responsable scientifique de l'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Benjamin LEFEVRE est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 30 novembre 2020 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 0612763

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à SAS EDMP Centre, à Monsieur Benjamin LEFEVRE et à Pôle d'archéologie d'Orléans.

Fait à ORLÉANS, le 25/02/2021

Pour le Préfet de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Stéphane RÉVILLION



Projet scientifique d'intervention archéologique

Prescription n° 20/0571

Opération n° 11/2020

Commune : Orléans

Site / adresse : 54 rue Bellébat

Cadastre : CO 503p, 504

Surface : 1645 m²

Date de prescription : 30/11/2020

Type opération : Diagnostic

Date réception attribution : 15/12/2020

Date de demande de modification :

Projet envoyé le :

Modification envoyée le :

Problématique scientifique :

Le projet de deux immeubles résidentiels sur sous-sol au 54 rue Bellébat se situe dans le faubourg septentrional de la ville antique et médiévale.

Les secteurs situés immédiatement au sud et à l'est sont relativement bien renseignés, grâce aux travaux du Centre de Conférence et de la voie G (actuelle avenue des Droits de l'Homme) (O.052, 092), de l'université de la Poste (O.077, 096, 117), et de la rue de la Manufacture (O.048, 068, 221). Des informations complémentaires proviennent de découvertes anciennes faites à l'occasion du creusement de la voie de chemin de fer.

L'ensemble de ces opérations témoigne de l'existence d'une terrasse alluviale bien conservée, siège dans la frange Fw et dans les alluvions sommitales d'un outillage en silex allant du paléolithique au mésolithique. En outre des vestiges gallo-romains importants ont été mis au jour : inhumations, jardins, *domus* et esplanade.

Centre de conférence et voie G

O.052 : Voie G/Centre d'affaires. Etude d'impact conduite en 1991 sous la forme de tranchées. Occupation peu dense du Haut-Empire avec extractions et quelques niveaux d'occupation. Les extractions sont comblées de débris de matériaux de constructions (éléments de couverture, enduits peints, mortier) et de céramiques. Ces éléments auxquels s'ajoute une inhumation du II^e siècle d'un enfant en bas âge témoignent de la proximité de construction de ces périodes, peut-être la *domus* identifiée sur les Jardins du Théâtre. La stratigraphie possède une épaisseur comprise entre 1 m (sondages 1 à 6), à plus de 2 m (tranchées 7, 8, 9 et 10) et jusqu'à 4,60 m (tranchée 11).

Les quelques indications topographiques relevées dans le rapport permettent de placer l'apparition du calcaire autour de 103,50 m NGF et les sables argileux au dessus vers 104,80 m NGF.

O.092 : Centre de Conférence. Diagnostic conduit en 1997 puis fouille réalisée en 1998. Ces opérations ont permis de mettre en évidence une stratigraphie de l'ordre de 2,50 m, comprenant notamment une série de niveaux limoneux constituant un apport volontaire de nivellement du I^{er} siècle à 1,50 m de profondeur, limité sur son côté ouest par un fossé. L'ensemble paraît former une esplanade à l'entrée de la ville, raccordée au réseau viaire. Cette « place » dont la surface oscille entre 103,00 et 103,70 m NGF est percée par des fosses livrant un abondant mobilier de démolition du II^e siècle. Une amphore contenant le squelette d'un nourrisson a également été mise au jour.

Après un abandon du secteur probablement recouvert de taillis, il faut attendre la fin du XV^e siècle avec la construction de l'enceinte et le creusement du fossé pour voir un changement de nature. Ces travaux vont être à l'origine d'une importante séquence de remblais déposée à l'avant du fossé et à l'arrière du mur de courtine. Ce phénomène qui fossilise les occupations précédentes sous 1 à 2 m de remblais, se rencontre sur tout le tracé de l'enceinte de cette période.

La ré-urbanisation du lieu est tardive, attribuable au XIX^e siècle et consécutive au comblement du fossé et la destruction de l'enceinte. Le calcaire se trouve sur le site à environ 102,50 et les niveaux de limon sablo-argileux apparaissent entre 103,30 et 104,30 m NGF. Les sondages géotechniques conduits en amont de la fouille en 1992 confirment les 2 à 3 mètres de remblais.

Université de la Poste

O.077 : Rue de la Manufacture, Avenue Jean-Zay Impasse du Brésil. Diagnostic menée en 1996 pour la réalisation d'un immeuble avec surface commerciale. Les vestiges mis au jour comprennent une fosse, peut-être gallo-romaine, recouverte d'un niveau d'occupation.

Stratigraphie globale de 2,00 à 3,00 m d'épaisseur suivant les secteurs. Le substrat calcaire a été repéré à entre 103,20 et 104,60 m NGF et les limons argileux superficiels autour de 104,50-104,60 m NGF.

Vers 1900, une inhumation gallo-romaine isolée avait déjà été mise au jour lors des travaux dans la partie sud-est de la manufacture. Elle se trouvait à 1,50 m de profondeur. Une autre a été retrouvée en 1954, accompagnée d'un vase et de fragments de *tegulae*.

O.096 : Rue du Brésil. Diagnostic en 1998 puis fouille en 1999. Les découvertes faites sur ce site sont dans le prolongement de celles du Centre de Conférence. Après quelques traces fugaces attribuables au début du I^{er} siècle, se met en place la suite de l'esplanade (autour de 104,10-104,50 m NGF) reconnue à l'emplacement du Centre de conférence, permettant de restituer un aménagement de plus de 140 m de long du nord au sud dont les limites ne sont pas connues. Le fossé qui limitait cette esplanade se poursuivait également sur le site rue du Brésil.

L'ensemble est entretenu jusqu'au milieu du II^e siècle puis recouvert d'une couche de terre brune de 30 cm d'épaisseur environ, recoupée par le creusement de fosses dépotoir comblées avec du mobilier de la deuxième moitié du II^e-début du III^e siècle, livrant entre autre des restes d'artisanat de l'os. Une sépulture d'enfant périnatal recouvert par un vase retourné a également été mise au jour



Projet scientifique d'intervention archéologique

Prescription n° 20/0571

Opération n° 11/2020

dans une fosse.

A partir du II^e siècle, le site n'est plus occupé jusqu'à la période médiévale et moderne où quelques fosses et un réseau parcellaire ont été repérées à l'extrémité orientale de la fouille. Un arasement général du terrain datable de la période moderne, a été observé sur les coupes stratigraphiques et précède un dépôt de terre à jardin.

Le terrain au moment de la fouille est situé entre 105,50 et 106,20 m NGF. Le calcaire se trouve aux alentours de 103,50 m NGF et les sables argileux de Sologne et de l'Orléanais autour de 104,-104,50 m NGF.

O.117 : Rue du Brésil/Avenue Jean Zay. Ce diagnostic de 2002 a permis de mettre en évidence une ablation des sols et le dépôt de remblais au Haut-Empire, dans le cadre d'un aménagement qui pourrait être en lien avec l'esplanade repérée plus à l'est Rue du Brésil et sur l'emprise du Centre de Conférence. On retrouve par la suite la même stratigraphie que sur la rue du Brésil avec le dépôt de terre humifère et le creusement de fosses dépotoirs. Puis l'arasement général des terrains au XIX^e siècle pour l'installation de l'extension de la Manufacture.

Le terrain naturel est formé de la marne calcaire (env. 103,80 m NGF) surmonté d'une couche de sable orange dont la puissance varie de quelques millimètres à 1,20 m d'épaisseur au minimum. Par endroit, un sédiment limono-argileux orange pouvant atteindre 0,50 m de puissance est présent au dessus. Les sondages géotechniques font état d'une épaisseur stratigraphique anthropique comprise entre 1,00 et 2,80 m environ

Rue de la Manufacture

O.048 : Les Jardins du Théâtre (fouille). Importante *domus* gallo-romaine du Haut-Empire. La documentation de cette fouille conduite en 1990 est perdue et le rapport n'a jamais vu le jour.

O.068 : 6 rue de la Manufacture. Sondages réalisés en deux campagnes lors du réaménagement de la DRAC en juin 1995 puis mars 1997.

Sur zone 1 stratigraphie de 3,50 m environ avec à la base, des niveaux de jardin gallo-romains mis en évidence à 102,25 m NGF et les sables argileux à 101,75 m NGF.

Sur zone 2 stratigraphie supérieure à 2,20 m. Niveaux antiques qui n'ont pas été atteints à la profondeur de 103,50 m NGF.

O.221 : 13 rue de la Manufacture. Forte densité de vestiges du Haut Empire parmi lesquels des celliers ou des caves révélés lors du diagnostic. Vestiges sans doute associés à la *domus* O.048.

La voie de Chemin de Fer

Un bâtiment entier incendié, long de 8 à 10 m et large de 6 à 8 m, couvert de *tegulae* et d'*imbrices* est reconnu en 1845 boulevard Saint-Euverte («presqu'en face d'un chemin appelé venelle Saint-Marc » (Vergnaud-Romagnésy 1846). L'auteur de la découverte mentionne de larges briques et tuiles à rebords, des morceaux de sols de mortiers très durs, des enduits peints à bandes noires et rouges, des céramiques dont de la sigillée.

Vergnaud Romagnésy (Ch.) - "Mémoire sur divers objets antiques et sur des constructions gallo-romaines trouvées en 1845 dans le tracé du chemin de fer d'Orléans à Vierzon, près de la Porte de Bourgogne à Orléans", *Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France*, 18, 1846, p. 247-261.

Contraintes techniques :

Le terrain fait l'objet d'une promesse de vente avec clause suspensive liée à l'archéologie préventive. Ainsi, le diagnostic doit s'insérer dans l'existant, en fonction des bâtiments, des réseaux et des arbres à conserver.

Les tranchées seront réalisées dans le respect des règles de sécurité. Des sondages profonds pourront être conduits dans la mesure de leur accessibilité.

Projet scientifique - Méthodologie d'intervention :

Le responsable d'opération prendra contact avec l'agent du SRA chargé du suivi de l'opération afin de prendre connaissance de la documentation existante.

Les terrassements seront réalisés avec une pelle mécanique équipée d'un godet lisse et sous la surveillance de l'archéologue responsable de l'opération.

Les structures feront l'objet de méthodes de fouille appropriées, permettant leur caractérisation et leur datation. Les coupes seront relevées systématiquement et leur analyse privilégiée.



Projet scientifique d'intervention archéologique

Prescription n° 20/0571

Opération n° 11/2020

Commune : Orléans

Site / adresse : 54 rue Bellébat

Cadastre : CO 503p, 504

Surface : 1645 m²

Date de prescription : 30/11/2020

Type opération : Diagnostic

Date réception attribution : 15/12/2020

Date de demande de modification :

Projet envoyé le :

Modification envoyée le :

Moyens prévus (en jours)

<i>Préparation</i>		<i>Terrain</i>		<i>Etude</i>	
Encadrement	<input type="text" value="1"/>	Encadrement	<input type="text" value="10"/>	Encadrement	<input type="text" value="10"/>
Technicien	<input type="text" value="1"/>	Technicien	<input type="text" value="10"/>	Technicien	<input type="text" value="10"/>
Spécialiste		Spécialiste		Spécialiste	
Topographe		Topographe		Topographe	
		Pelle mécanique 20 t			
		Minipelle	<input type="text" value="5"/>		
		Camion			
		Pelle mécanique 11 T avec godet lise.			
		Rebouchage simple avec chenillage.			

Délai de réalisation

<i>Préparation</i>	<input type="text" value="1"/>	<i>Terrain</i>	<input type="text" value="10"/>	<i>Etude</i>	<input type="text" value="10"/>	Délai de rendu du rapport (à partir du début de l'intervention sur le terrain)	<input type="text" value="2 mois"/>
--------------------	--------------------------------	----------------	---------------------------------	--------------	---------------------------------	--	-------------------------------------

ÉTAT DU SITE

L'opération de diagnostic archéologique se situe dans les parcelles CO 503p et CO 504 d'Orléans. Il prend place dans une propriété où les bâtiments sont organisés autour d'un vaste jardin arboré.

Les emplacements des deux tranchées ont été contraints par les arbres qui bordent les bâtiments et une allée de circulation ainsi que par des réseaux anciens comme récents.

En raison de ces contraintes, la tranchée 1 a été effectuée dans cette allée, aménagée sous la forme d'un remblai de cailloutis d'une épaisseur de 0,10 m à 0,30 m fait sur un géotextile posé sur la terre végétale sous-jacente. La tranchée 2, quant à elle, a pu être pratiquée devant le bâtiment nord-sud, directement à partir du sol du jardin actuel.

Les deux structures archéologiques antérieures au 20^e s. se situent aux extrémités ouest de la tranchée 1 pour le trou de poteau F 2 et nord de la tranchée 2 pour la tête de fossé F 4. La structure du 20^e s. (regard de réseau F 1) se situe à l'extrémité est de la tranchée 1. Si une occupation de l'espace est attestée au Haut-Empire par ces structures, il est impossible de proposer une extrapolation de son emprise en raison de leur ténuité.

L'épaisseur de la stratification archéologique est comprise entre 0,38 m (apparition de F 4) et 1,15 m (apparition de F 2), ce qui traduit une forte variabilité dans l'altitude du toit des altérites et donc de l'épaisseur des niveaux pouvant présenter des vestiges anthropiques. L'étude d'une anomalie finalement interprétée comme un chablis a mis en évidence la présence de profondes incisions dans la marne, pouvant atteindre 1,20 m, qui sont comblées par les altérites argileuses et sableuses sus-jacentes.

Il est important de noter que le paléosol ou terrasse alluviale ancienne Fw présente un bon état de conservation et a été suivi sur l'ensemble des ouvertures. Vu au 13 rue de la Manufacture où son intérêt archéologique avait été mis en évidence et confirmé au 54 rue de Bellebat, ce niveau naturel doit faire l'objet d'une importante surveillance à l'occasion de prochaines opérations archéologiques, au vu de son potentiel de découvertes relatives au Paléolithique.

À l'issue de l'opération archéologique, toutes les structures ont été fouillées. Le remblaiement des tranchées a été réalisé sans qu'aucune mesure de protection n'ait été nécessaire.

Résultats archéologiques

ÉTAT DES CONNAISSANCES

1. SITUATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DU TERRAIN

Les parcelles CO 503p et CO 504, concernées par l'aménagement ayant conduit à la réalisation du présent diagnostic, se situent à proximité du centre-ville d'Orléans (Loiret), à une centaine de mètres au nord-est du carrefour de l'avenue Jean Zay et du boulevard Saint-Euverte (deux des grands axes délimitant le centre-ville ou l'« intramails ») (Fig. 1, page 7).

Le contexte urbain est celui d'un habitat de petites maisons en front de rue possédant à l'arrière de la parcelle des jardins, vraisemblablement aménagé à partir de la fin du 19^e s., voire dans le courant du 20^e s. L'habitat n'est pas aussi dense qu'il peut l'être dans certaines rues avoisinantes, telles que les rues du Faubourg Saint-Vincent ou de la Manufacture. Les parcelles sont bordées au nord par la maison des Petites Sœurs des Pauvres, à l'ouest par la rue de Bellebat puis par la voie de chemin de fer des Aubrais-Orléans à

Montauban-Ville-Bourbon, aménagée à niveau à hauteur du projet d'aménagement, au sud par une maison individuelle avec jardin et à l'est par la venelle des Champs Saint-Marc puis par l'avenue Jean Zay.

La parcelle CO 503p, rectangulaire avec une queue de poêle joignant à la rue de Bellebat, supporte le bâtiment d'habitation (A), deux remises (dont le bâtiment C), un bassin maçonné ainsi qu'un jardin arboré. La parcelle CO 504 supporte un bâtiment (B) en briques allongé sans étage à grandes ouvertures (voir Fig. 5, page 27 pour leur identification).

L'emprise de l'aménagement, en forme de L, comprend le bâtiment B dans sa branche nord-sud et les bâtiments A et C dans sa branche ouest-est.

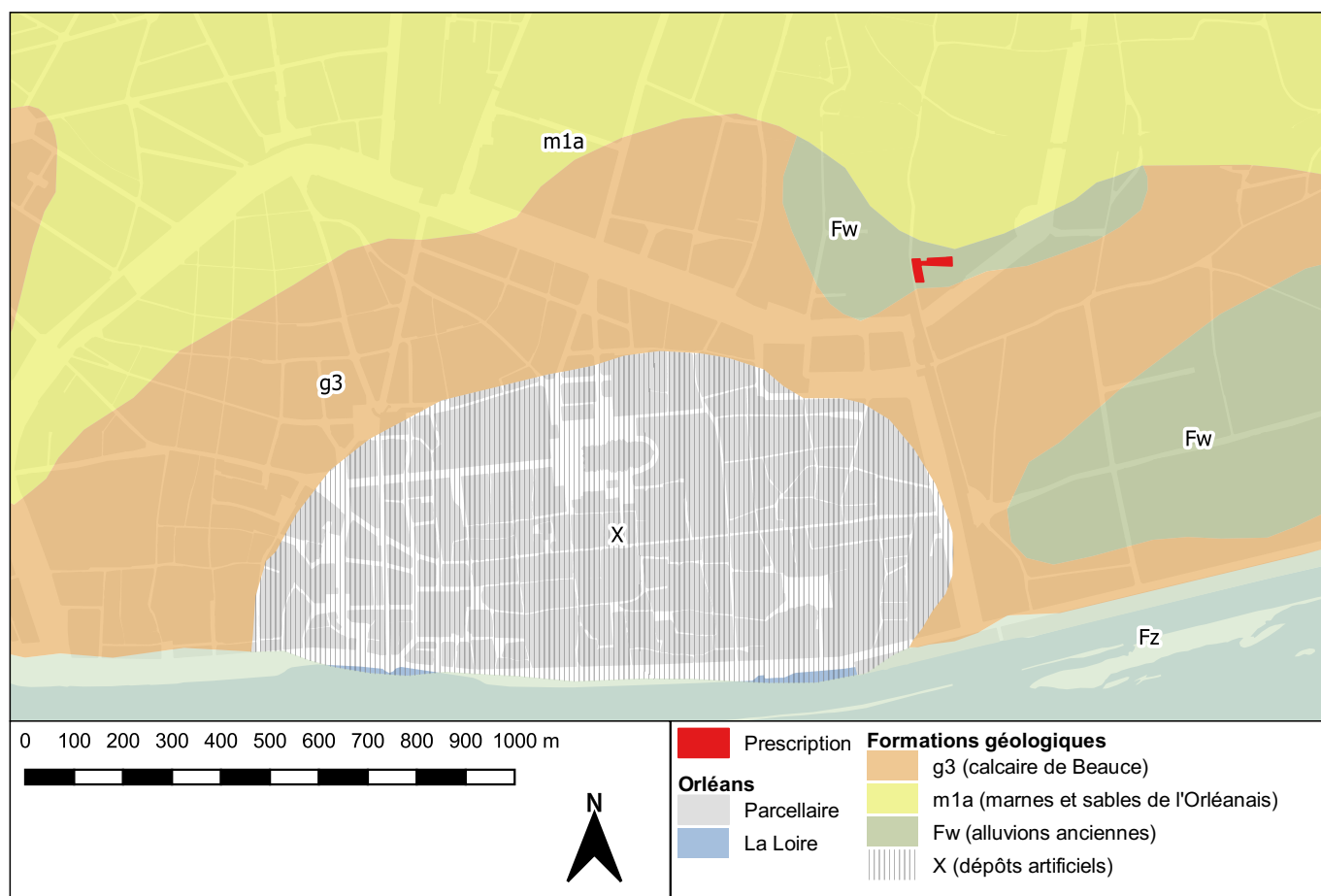


Fig. 2 : Contexte géologique de la ville d'Orléans et du site du 54 rue de Bellebat en rive droite de la Loire.

2. CONTEXTE GÉOLOGIQUE

2.1. Géographie

L'emprise de l'aménagement est localisée en rive droite de la Loire, sur le plateau. La rive du fleuve se situe à environ 750 m au sud.

L'altitude de l'emprise de l'aménagement est comprise entre 104,98 m¹ (au voisinage de la limite parcellaire orientale de la parcelle CO 504) et 106,36 m (dans l'angle nord-ouest de la parcelle CO 503p), soit une dénivellation vers l'est de 1,38 m observée sur une distance de 67 m (pente de 2,1 %).

2.2. Géologie

Selon la carte géologique au 1/50000 éditée par le BRGM (Berger, Desprez 1969), l'emprise de l'aménagement du 54 rue de Bellebat se situe dans une zone de formations alluviales anciennes² (Fw) nettement délimitée entre les marnes et sables de l'Orléanais datant du Miocène (m1a) au nord et les calcaires de Beauce datant de l'Oligocène (g3) au sud (**Fig. 2**). Les formations Fw sont composées essentiellement de « sables grossiers faiblement argileux, de teinte brun rouille, plus riches en cailloutis et galets que les alluvions récentes » (*ibid.*) qui se placent en transition entre les deux autres ensembles. Ce sont des paléosols mis en place au Pléistocène assez fréquents dans la vallée de la Loire et de ses affluents (Campy et al. 2013 : 165). Les formations m1a se présentent sous la forme de niveaux de faciès variés mais étant globalement une assise indurée calcaire surmontée par des niveaux marneux pouvant atteindre 10 m de puissance. Les faciès sableux de ces formations présentent une granulométrie de fine à grossière. Le calcaire de Beauce (g3) est le siège de phénomènes karstiques fréquents dans cette région de la vallée de la Loire, se manifestant souvent par des effondrements de surface (fontis) dus à la dissolution souterraine de la roche.

À proximité du 54 rue de Bellebat, différentes opérations archéologiques ainsi que plusieurs sondages géotechniques ont permis d'accéder au terrain naturel. Sous l'aile sud de la maison des Petites Sœurs des Pauvres, qui confine du côté nord au diagnostic, des sondages effectués par l'entreprise Géocentre en 1987

1 Dans un souci d'éviter l'accumulation du sigle « NGF » pour *Nivellement Général de la France*, toutes les altitudes présentées dans ce rapport sont entendues comme rattachées à ce cadre.

2 Ou « alluvions de haute terrasse de la Loire » selon Liard et al. 2017 : 106.

ont mis en évidence l'apparition des sables argileux roux compacts entre les cotes de 105,00 m et 104,60 m, lesquels sont surmontés par des sables roux apparaissant à une altitude que les documents consultés ne permettent pas de calculer mais présentant toutefois une puissance comprise entre 0,40 m et 0,70 m. Sous les deux îlots d'immeubles de rapport récents situés entre l'avenue Jean Zay et la rue du Brésil, le sondage F18 réalisé en 1998 également par l'entreprise Géocentre a permis la reconnaissance des sables fins à partir de 104,50 m, des sables grossiers à partir de 104,10 m et de la « marne beige avec nombreux cailloutis et graviers calcaires et quelques blocs » à partir de 103,15 m.

Au 6 rue de la Manufacture (site 068), le terrain naturel, en l'occurrence les sables argileux, ont été atteints à la cote de 101,75 m (Salé 1995), et au 13 rue de la Manufacture, les niveaux d'alluvions supérieures apparaissent à la cote de 104,70 m (Joyeux 2012). Plus au sud, au Centre d'Affaires (site 052), les sables argileux apparaissent à la cote de 104,80 m et le calcaire sous-jacent à la cote de 103,50 m (Cribellier 1991). Les sables apparaissent entre 103,30 m et 104,30 m et le calcaire à la cote de 102,50 m au Centre de Conférences (site 092 ; Joyeux et al. 1998). Enfin, au 9 rue Saint-Marc (site 241 ; Joyeux 2013), à environ 120 m au sud-est du diagnostic, le sommet du terrain naturel prend la forme d'un sable grossier orangé et apparaît à 105,45 m.

La stratification du terrain naturel présente donc un granoclassement positif.

3. CONTEXTE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Le diagnostic du 54 rue de Bellebat prend place dans un secteur d'Orléans ayant bénéficié de nombreuses interventions et observations, de différentes natures, qui nous permettent d'avoir une bonne appréciation du contexte historique des parcelles concernées par le diagnostic (Fig. 3).

3.1. Préhistoire

Les éléments matériels relevant de la Préhistoire découverts sur le coteau en rive droite de la Loire l'ont été dans l'espace situé au nord-est du centre-ville, à peu de distance du 54 rue de Bellebat. Des bifaces ont été découverts dans l'ancienne Manufacture des Tabacs, rue de la Manufacture, en 1948 par M. Camus et à dans un lieu indéterminé de la rue de la Manufacture par l'abbé Nouel en 1950. Plus éloignés géographiquement, des éclats de silex ont été mis en évidence sur des sites dispersés à l'échelle du centre-ville (Palais de Justice, rue de la Bretonnerie, îlot de la Charpenterie, sites des Halles-Châtelet, du parc de la Motte-Sanguin, de Saint-Pierre-Lentin), ce qui peut traduire une occupation éparse du rebord du coteau (Joyeux 2014).

Dans la présentation de cette période, il est important de noter que le diagnostic du 13 rue de la Manufacture (site 221 ; Joyeux 2012), s'il n'a pas livré de mobilier de cette période, a toutefois mis en évidence la bonne conservation de la terrasse alluviale ou du paléosol ancienn(e) Fw et insiste sur « la possibilité de conservation de sites préhistoriques [qui] est non négligeable dans la partie sommitale de Fw » (*ibid.* : 41).

3.2. Protohistoire

L'agglomération d'Orléans/*Cenabum* semble se développer à partir du 3^e s. av. n. è., principalement dans un rôle de nœud commercial (point de rupture de charge) sur le cours de la Loire. L'essentiel de l'occupation reconnue se fait au niveau du centre-ville actuel, entre la place du Martroi, la cathédrale et la Loire ; il est désormais avéré qu'une partie de cet espace a bénéficié d'une clôture par le biais d'un fossé.

À ce jour, aucun élément pouvant être rattaché à la Protohistoire n'a été découvert dans les abords du 54 rue de Bellebat. En effet, ce secteur se situe à une certaine distance de la limite restituée de l'espace urbain pour le 2^e s. av.n.è. En outre, les différentes opérations

menées dans ce secteur n'ont pas révélé de mobilier ou de structures pouvant être attribuées à cette période. Les résultats des opérations archéologiques, réalisées assez densément à proximité du présent diagnostic, permettent de supposer (mais non affirmer) une absence réelle de vestiges protohistoriques au nord-est d'Orléans.

3.3. Haut-Empire (du 1^{er} au 3^e s.)

Au Centre d'Affaires (site 052 ; Cribellier 1991), une occupation du site au Haut-Empire a été identifiée. Elle prend la forme d'un ensemble de structures en creux aménagées pour extraire l'argile du sous-sol. Comblées par des éléments de démolitions des bâtiments voisins (comportant des éléments de couverture ou des fragments d'enduits peints et de mortier ainsi que quelques éléments d'*instrumentum*), le mobilier céramique qui y a été retrouvé permet de dater cette phase du 1^{er} s. Ces éléments peuvent peut-être associés à la *domus* des « Jardins du Théâtre » (voir ci-dessous). La puissance de la stratification du site varie de 1,00 m à 4,60 m.

En 1845, « presque en face d'un chemin appelé venelle Saint-Marc » (soit à quelques dizaines de mètres au sud de l'emprise de l'aménagement), est reconnu un bâtiment long de 8 à 10 m et large de 6 à 8 m. Cet édifice, en briques, est couvert de tuiles et équipé de sols construits et ses murs étaient décorés d'enduits peints à bandes noires et rouges (Vergnaud-Romagnési 1846). La fonction de cet édifice et sa relation avec les autres éléments identifiés (et présentés ci-dessous) est inconnue mais nous pouvons tout de même supposer un habitat de qualité au travers de celle des matériaux décrits.

Une *domus* a été observée dans les « Jardins du Théâtre » en 1990 (site 048). Il est regrettable que la documentation de terrain soit perdue et le rapport n'ait jamais été réalisé. Toutefois, les quelques informations qui subsistent et le mobilier tendent à l'interpréter comme un site de grande importance. Des niveaux de terre de jardin antiques qui peuvent lui être associés ont été observés plus à l'est, au 6 rue de la Manufacture en 1995, à la cote de 102,25 m (site 068 ; Salé 1995). Il est également possible que des caves ou des celliers de cette *domus* aient été observés au 13 rue de la Manufacture (site 221 ; Joyeux 2012), où ces éléments apparaissent à la cote de 104,60-104,70 m. Les vestiges sur ce dernier site sont denses et marquent une organisation bien établie de l'espace. Une seconde *domus* a été identifiée au 6 rue des Cordiers (site 105 ; Joyeux,

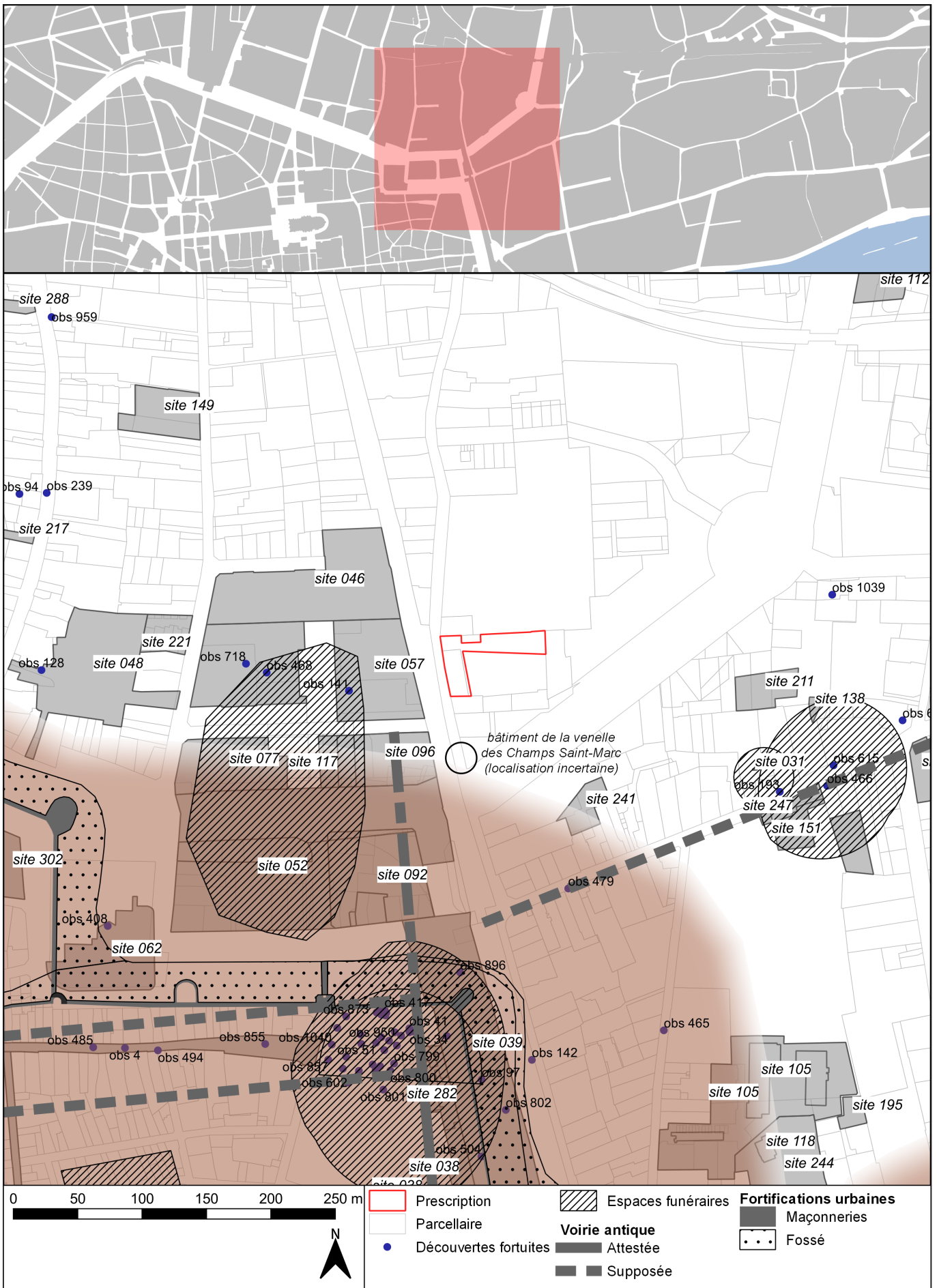


Fig. 3 : Contexte archéologique du 54 rue de Bellebat (la trame brune représente l'emprise de *Cenabum* au Haut-Empire).

Canny 2003). Deux parcelles de plus de 300 m² chacune présentent des bâtiments, des cours et des jardins.

Un autre élément important dans ce secteur d'Orléans à l'époque antique est une esplanade observée au Centre de Conférences en 1997 (site 092 ; Joyeux et al. 1998) et rue du Brésil en 1999 (site 096 ; Talin d'Eyzac et al. 1999). Elle apparaît à une cote comprise entre 103,00 m et 103,70 m au Centre de Conférences et entre 104,10 m et 104,50 m rue du Brésil. Aménagée à l'issue d'un nivellement volontaire du secteur, revêtue de graviers et de galets de silex roulés pris dans un liant limoneux, enfin bordée par un fossé à l'ouest, elle prend place dans l'axe de la rue antique nord-sud la plus orientale (dont une partie du tracé a été attesté au Centre de Conférences). Elle présente des dimensions importantes : en associant les informations des deux sites où elle a été observée, sa largeur est d'environ 30 m et sa longueur dépasse 240 m. Son positionnement dans l'axe d'une des rues antiques permet d'envisager qu'il s'agit d'une forme de monumentalisation d'entrée de ville, un aspect qui se traduit non pas par des constructions (qu'il a pu y avoir mais dont n'avons aucune trace) mais par une emprise au sol aménagée de grandes dimensions. Cette monumentalisation peut également traduire une certaine mise en scène de l'espace urbain : par la réalisation de cette esplanade, la ville est donnée à voir aux voyageurs qui y arrivent.

La présence et la mise en oeuvre de cette esplanade, en association avec les deux grandes *domus* identifiées à proximité, font que les abords du 54 rue de Bellebat au début de l'Antiquité forment vraisemblablement un espace représenté comme important dans la mentalité de la société urbaine. Le site est à proximité de l'espace densément urbanisé, dans une situation de périphérie proche. Les *domus* identifiées avec certitude ainsi que l'habitat observé au milieu du 19^e s. suggèrent une occupation de l'espace par une population aisée trouvant un intérêt à résider dans cette périphérie de la ville (Joyeux et al. 1998 : 63), ce qui a pu valoriser ce secteur aux yeux de la société urbaine – comme peut également en témoigner l'esplanade qui met en scène l'accès à la ville.

Le Centre d'Affaires (site 052), le Centre de Conférences (site 092), la rue du Brésil (site 096) et les rue de la Manufacture, avenue Jean Zay et impasse du Brésil (site 077) et certaines découvertes fortuites (découvertes 141 et 168, entre la rue de la Manufacture et la voie de chemin de fer) ont livré des inhumations, pour les trois premiers des sépultures de nourrissons réalisées dans des urnes. Les plus anciennes datent du 2^e s. Cela traduit une certaine déprise de cet espace par la société urbaine, qui considère ce secteur comme suf-

fisamment non urbain (ou loin de l'espace habité) pour que l'on puisse y accueillir des défunts. La présence d'une zone funéraire aux abords du diagnostic n'est pas impossible car l'espace urbanisé n'est pas éloigné et il est probable que des voies d'accès à la ville depuis la campagne, éléments favorisant l'installation de zones funéraires, aboutissent à la grande esplanade.

3.4. Bas-Empire (du 3^e au 4^e s.)

La grande esplanade, entretenue de manière régulière (sans toutefois la réalisation d'une viabilisation telle qu'un pavage), voit son maintien assez précocement interrompu, en l'occurrence dans la première moitié du 2^e s. Sur le site de la rue du Brésil, un niveau de « terre noire »³ vient sceller tout le secteur et de nombreuses structures en creux percent l'ensemble entre le milieu du 2^e et le début du 3^e s.

La perte de statut de l'espace de l'esplanade pourrait être liée à un basculement de l'axe de la ville dans la pratique de la société urbaine, ce qui peut trouver un argument dans la construction du théâtre, situé à l'est de l'espace urbain et à proximité de la Loire, au tournant des 1^{er} et 2^e s. La nouvelle entrée en ville depuis l'est se faisant par les abords de l'édifice de spectacle, il n'était plus nécessaire ou intéressant d'entretenir une vaste esplanade au niveau d'un ancien grand accès désormais déprécié.

Les vestiges observés dans les abords du 54 rue de Bellebat changent de nature à partir du 2^e s. et surtout dans le courant du 3^e s. Nous voyons apparaître des structures liées à des activités artisanales. Le Centre d'Affaires, le Centre de Conférences et l'« Université de la Poste » (site 117 ; Joyeux 2002) présentent ainsi des fosses d'extraction d'argile. Au Centre de Conférences, certaines fosses sont comblées par des déchets de débitage et de travail de la corne. Au 6 rue des Cordiers, la parcelle sud reçoit des activités artisanales (qui paraissent spécialisées dans le travail des métaux et du verre) dans le courant du 3^e s. avant que l'ensemble du site ne soit abandonné.

Les structures et niveaux qui pouvaient être associés à de l'habitat, et notamment aux *domus*, ne perdurent pas au-delà des 2^e et 3^e s. selon les sites. En outre, de nombreuses structures en creux fouillées sur les différents sites ont été comblées par des matériaux de construction, ce qui peut traduire un abandon du

3 Le rapport ne permet pas de déterminer si ce terme recouvre une réalité qui peut être rapprochée des faciès sédimentaires particuliers de même nom mis en évidence essentiellement dans les centre-villes pour des périodes postérieures au Haut-Empire.

bâti environnant. Le mobilier céramique qui peut être associé à cette période rue du Brésil (site 096 ; Talin d'Eyzac et al. 1999) est daté du milieu du 2^e au début du 3^e s.

D'une manière globale, il est possible que le changement d'affectation des secteurs au nord-est de l'espace urbanisé antique, passant d'un habitat périphérique aisé et d'espaces manifestement ostentatoires à des activités artisanales et à des zones funéraires, entre dans le cadre général de transformation des secteurs périphériques urbains vus dans les villes gauloises à partir du 3^e s. parallèlement à leur fortification (la « rétraction » ou la « déprise » urbaine). Dans ce secteur d'Orléans, ce pourrait être le cas.

3.5. Moyen Âge

À une large échelle, le diagnostic se situe à l'extérieur des différentes fortifications de l'espace urbain. La plus proche est celle de la deuxième accrue, qui enferme l'abbaye Saint-Euverte et ses abords, et est éloignée d'environ 240 m. Il s'agit d'un projet faisant suite au siège de la ville par les Anglais en 1429. Le chantier a couru de 1468 (± 1 an) à 1475-1480. Sa mise

en oeuvre avait été facilitée par la destruction volontaire d'une grande partie du tissu urbain, laïc comme ecclésiastique, pour faciliter la défense de la ville. Cette extension de la fortification prend la forme d'une courtine doublée côté nord par un fossé de 15 à 20 m de largeur creusé à partir de 1471 et bénéficiant d'un rempart de terre côté intérieur (Alix, Philippe 2016).

Contrairement à la partie ouest de la ville, la partie est n'est pas concernée par la construction de la quatrième et dernière enceinte urbaine. Tout au plus le fossé de la deuxième accrue a pu être élargi, mais son bord extérieur reste tout de même à près de 200 m au sud-est de l'emprise du diagnostic. Cet espace est donc nettement à l'écart du tissu urbain et se situe le long d'une voie d'accès à la campagne. Le *Memoire et avis du fait de la cloture du faubourg de la ville d'Orleans du costé de la Beauce* (Médiathèque d'Orléans, ms. 595), rendu en 1486 au moment où le tracé définitif de la nouvelle enceinte est arrêté, établit que certains secteurs habités ne seront pas inclus dans la clôture : il s'agit du bourg Saint-Laurent à l'est, de la rue Saint-Vincent au nord et la « rue du Chevecier »⁴, ce qui représente une totalité de 50 à 60 maisons (Alix, 4

⁴ Le «chevecier» est un ecclésiastique chargé de veiller à l'entretien du chevet de son église, notamment de son trésor et de son luminaire.

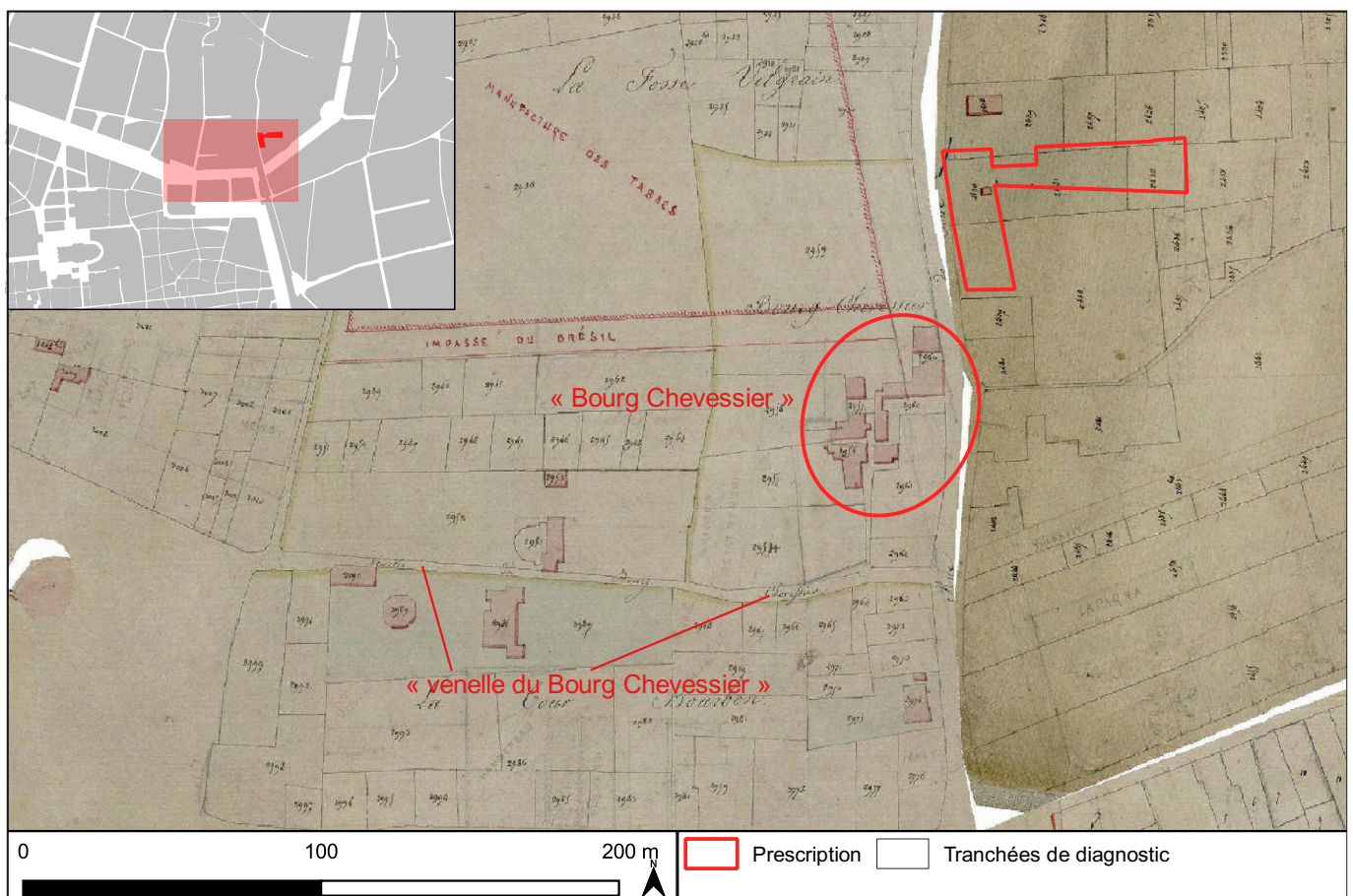


Fig. 4 : Localisation sur le cadastre ancien (sections G et H) du toponyme et de l'odonyme relatifs au « Bourg Chevecier ».

Durandière 2004 : 13). Même si cette mention ne permet pas de mesurer l'ampleur de l'habitat de la « rue de Chevecier », celui-ci était suffisamment important pour que l'on précise qu'on ne l'enclot pas. Cet espace habité se situait probablement au niveau de l'ancienne Manufacture des Tabacs car le cadastre ancien (Fig. 4) présente un groupe de six maisons au carrefour d'une rue du Brésil alors projetée et de la rue de Bellebat et dont le toponyme est justement « bourg Chevevessier », ainsi qu'une « venelle du bourg Chevevessier » juste au sud. Nous pouvons supposer que l'espace habité médiéval de la rue de Chevecier mentionné dans le *Memoire* de 1486 correspond à ce « bourg Chevevessier » moderne.

Les vestiges matériels du Moyen Âge sont particulièrement rares et ténus sur les différents sites archéologiques proches du diagnostic. Au Centre de Conférences (site 092), des traces éparses de labours, observées sur seulement 2 m² ont pu être relevées ; celles-ci sont antérieures au Bas Moyen Âge. Cette phase de culture est suivie par une série de remblaiements atteignant une épaisseur de 0,80 m. Les quelques structures en creux observées ne sont pas antérieures au Moyen Âge central. Aucun élément matériel associable au hameau de Chevecier n'a été identifié par l'archéologie. Enfin, on sait également que les abords de Saint-Euverte sont présentés au 12^e s. comme recouverts par une forêt, sans que l'on sache quel secteur la documentation évoque (Pouvreau 1990).

3.6. Époques moderne et contemporaine

Sur le site des rue de la Manufacture, avenue Jean Zay et impasse du Brésil (site 077 ; Vilpoux 1996), entre -0,85 m et -2,00 m se trouve une grande phase de « terre de jardin » datée des 17^e-19^e s. Ces niveaux ont probablement été identifiés lors de la fouille menée en 1999 (Talin d'Eyzac et al. 1999 : 43), notamment dans la partie est de l'emprise. Sous ces niveaux se trouvent des fosses comblées par des éléments de démolition qui ne sont pas antérieurs à l'époque moderne qui apparaissent *a minima* à partir de 104,64 m, ainsi que des fossés (parcellaires ?). Au Centre d'Affaires (site 052), ce sont essentiellement des remblais dus à la démolition de bâtiments voisins qui représentent la période moderne. Rue du Brésil et avenue Jean Zay (site 117), les vestiges les plus tardifs identifiés sont peut-être liés à la Manufacture des Tabacs qui s'étendait sur l'emprise du site (Joyeux 2002 : 10), laquelle est édifiée entre 1884 et 1900. Au 6 rue des Cordiers, les vestiges attribuables à l'époque moderne sont rares (deux fosses) et ne semblent pas prendre place dans

un contexte d'habitat : l'une est liée à l'extraction de matériaux (Joyeux, Canny 2003 : 25). On le comprend, la plupart des sites archéologiques des abords de l'emprise du diagnostic ne présentent pas de vestiges datés entre la période antique et la fin de l'époque moderne, voire l'époque contemporaine. Cela traduit vraisemblablement une occupation de l'espace qui ne laisse que peu ou pas de traces matérielles, comme un usage agricole.

La documentation figurée n'apporte que peu d'informations relatives à l'emprise du diagnostic. Les documents figurés (plans et vues) de l'époque moderne ne représentent généralement pas les secteurs *extra-muros*. Ceux-ci sont parfois totalement absents (cas du plan dit de « Fleury » de 1640 ; Médiathèque d'Orléans Rés. ZH 38) ou figurés de manière symbolique : dans le cas des abords du 54 rue de Bellebat, il s'agit de représentations vagues d'un environnement arboré à l'ouest de la rue et champêtre à l'est. Nous ne pouvons pas nous appuyer sur la documentation figurée moderne pour appréhender la nature de l'occupation de ce secteur d'Orléans. Les plans du cadastre ancien, approuvé en 1823 (Fig. 4), confirment cette idée : ce document représente, pour la rue de Bellebat, une occupation bâtie particulièrement faible, composée de quelques groupes de bâtiments épars le long de cet axe, ce qui peut suggérer la présence de fermes en bord de voie entourées par les champs qui en dépendent.

La reprise de l'habitat dans ce quartier peut être liée à l'extension spatiale de l'espace urbain à partir de la fin du 19^e s. (même si dans notre cas cela semble presque se produire au début du 20^e s.), peut-être stimulée par la construction de la voie de chemin de fer des Aubrais-Orléans à Montauban-Ville-Bourbon (déclarée d'utilité publique en 1842 et dont les travaux de construction ont débuté peu après), qui a pu rendre certains quartiers attractifs tout en favorisant l'arrivée en ville d'une nouvelle population. Les Petites Sœurs des Pauvres s'installent après le milieu du 19^e s.

Selon L. Gaillard (1998 : 19), la rue de Bellebat portait l'odonyme de « rue Torse » en 1543 (Archives départementales du Loiret, A 1857) puis rue du Poirier Rond au début du 19^e s. (une rue portant ce nom prolonge la rue de Bellebat au nord). L. Gaillard précise que la construction de la voie ferrée a nécessité le déplacement vers l'est de la rue et a permis le percement du tronçon entre la rue Saint-Marc et la rue du Faubourg de Bourgogne. Selon E. Lepage (1901 : 87), l'odonyme provient d'une propriété portant le nom de « Bellebat » ou de « Bel-Ébat » et que L. Gaillard situe au n° 54.

STRATÉGIES ET MÉTHODES

1. CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

Le diagnostic archéologique du 54 rue de Bellebat fait suite au dépôt d'un permis de construire par la SAS EDMP Centre relatif à un projet de construction de deux immeubles résidentiels sur sous-sol communiqué au Service régional de l'archéologie de la Région Centre-Val de Loire le 23 novembre 2020.

L'arrêté n° 20/0571 du Préfet de la Région Centre-Val de Loire en date du 30 novembre 2020 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive stipule que «les travaux envisagés [...] sont localisés en frange nord-est de la ville antique d'Orléans, en sortie de ville où des habitats et nécropoles ont été implantés dès le I^{er} s. de notre ère, le long d'axes routiers, dont un est attesté, parallèle à la rue de Bellebat». L'intérêt du présent diagnostic était de documenter d'éventuels niveaux et structures pouvant être associés à cet habitat périurbain, potentiellement à la *domus* des «Jardins du Théâtre» distante d'approximativement 250 m à l'ouest, ou des structures liées à de l'artisanat ou encore des sépultures, régulièrement observées dans ce secteur d'Orléans dans des contextes du 3^e s. et postérieurs. En outre, du mobilier archéologique relevant du Paléolithique ayant été découvert en différents secteurs proches du 54 rue de Bellebat et le paléosol alluvial ancien Fw susceptible de contenir de tels éléments ayant été attestée avec un bon état de conservation au 13 rue de la Manufacture, il était nécessaire de mener une surveillance sur cet aménagement en raison de la possibilité de découvertes d'éléments de ces périodes anciennes.

2. MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

2.1. Calendrier d'intervention

La phase de terrain du diagnostic archéologique du 54 rue de Bellebat s'est déroulée du lundi 22 mars au mercredi 24 mars et le jeudi 1^{er} avril 2021. Le rebouchage des tranchées s'est déroulé les jeudi 1^{er} et vendredi 2 avril 2021.

Le terrassement a été réalisé à l'aide d'une mini-pelle de 3,5 t sur chenilles caoutchouc équipée d'un godet lisse de 1,30 m de largeur. Ponctuellement, et notamment pour faciliter le dégagement des différents réseaux traversant les tranchées, il a été fait recours à un godet à dents de 0,50 m de largeur. La fouille d'une profonde anomalie a été réalisée à l'aide de la mini-pelle de 5 t sur chenilles métalliques équipée d'un godet lisse de 1,50 m de largeur prévue pour le rebouchage des tranchées.

2.2. Méthode de fouille et d'enregistrement

L'équipe archéologique était composée de deux personnes présentes en permanence pendant l'opération.

Les observations de terrain ont pris la forme de relevés de logs sur les bords des tranchées et de la fouille manuelle comme mécanisée des quelques structures en creux présentes.

L'enregistrement a été réalisé sur la base d'unités stratigraphiques (US) numérotées en continu de 1001 à *n* pour la tranchée 1 et de 2001 à *n* pour la tranchée 2. Les informations stratigraphiques ont été consignées sur les minutes de terrain puis versées dans la base de données CADoc version 2.1 durant la phase d'étude. Cette base de données a également reçu les informations relatives au mobilier archéologique ainsi qu'à la documentation graphique (minutes de terrain, photographies) afin de relier ces données avec les unités stratigraphiques et de faciliter la navigation entre tous ces éléments. Les relations stratigraphiques ont été vérifiées, le diagramme établi et l'ensemble des informations confirmées par le biais du Stratifiant¹ v. 0.3.5.

¹ Conçu, développé et maintenu par Bruno Desachy (Ministère de la Culture et de la Communication), il s'agit d'un classeur Excel utilisant des formules VBA construisant automatiquement un diagramme stratigraphique à partir des informations relationnelles sur/sous et de phasage associées aux unités stratigraphiques. En l'occurrence, les informations sont semi-automatiquement issues

Les levés topographiques ont été réalisés au moyen d'une station totale Nikon Nivo 5C. Durant la phase de préparation de l'opération, les points de référence étaient les bornes SIGOR 5642 (devant le 28 rue Jeanne Jugan) et 5643 (devant le 15 rue de Bellebat) qui ont servi à projeter, par cheminement, des stations fixes à l'intérieur du 54 rue de Bellebat. Trois ont été installées à l'intérieur de la propriété. Le système de coordonnées de référence utilisé pendant la réalisation de cette opération est le Lambert 93, conformément au décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2000.

Les photographies réalisées sur le terrain ont été effectuées avec un appareil photo numérique Pentax K-S2 à une résolution de 300 ppp. Elles ont été enregistrées au format JPEG. Durant la phase d'étude, les noms des fichiers ont été modifiés selon le modèle « [numéro de site Patriarche]_[numéro de 001 à *nmn*] », soit par exemple « 45234332_001 » afin de permettre les relations documentaires dans la base de données.

Les informations spatialisées ont été traitées par le biais du logiciel de SIG QGIS 3.4.4 Madeira, qui a aussi permis la conception et la production des documents cartographiques intégrés au présent rapport. L'infographie des dessins au trait (coupes et logs) et la réalisation des planches illustratives ont été effectuées avec le logiciel de DAO Illustrator 2020. Enfin, ce rapport a été mis en page avec le logiciel de PAO Adobe InDesign 2020, puis imprimé et assemblé par le service de reprographie de la ville d'Orléans.

de la base de données CADoc. Cet outil est, entre autres, capable de déterminer les erreurs relationnelles et de proposer des synchronismes.

DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

1. PRÉSENTATION DES OUVERTURES

L'opération de diagnostic a pris la forme de l'ouverture de deux tranchées (Fig. 5 et Fig. 6).

La tranchée 1, orientée est-ouest, mesure 52,90 m × 1,50 m en moyenne et couvre une surface de 81,40 m². La cote atteinte à l'ouest de l'ouverture est de 105,38 m et à l'est de l'ouverture est de 105,27 m. Elle a été réalisée dans l'allée gravillonnée qui dessert le bâtiment C pour éviter les arbres qui la bordent. La présence d'assez nombreux réseaux, anciens comme récents, qui alimentent le bâtiment C, a obligé à décaler la tranchée pour les éviter. Malgré cela, il reste une longueur de terrassement qui n'a pu être intégralement décapée. Ces différentes contraintes expliquent le tracé non rectiligne de la tranchée. Quatre logs et quatorze unités stratigraphiques y ont été enregistrés.

La tranchée 2, orientée nord-sud, mesure 32,60 m × 1,50 m en moyenne et couvre une surface de 46,46 m². La cote atteinte au nord de l'ouverture est de 104,90 m

et au sud de l'ouverture est de 104,51 m. Elle a été réalisée parallèlement au mur gouttereau est du bâtiment B. Cette tranchée a également été perturbée par la présence de réseaux et des tuyaux d'évacuation des eaux de ruissellement du toit du bâtiment B. Il a été possible d'atteindre le terrain naturel sur l'ensemble de l'emprise de la tranchée 2. Quatre logs et six unités stratigraphiques y ont été enregistrés.

Éléments	Surface (m ²)	Part (%)
Parcelles CO 503p et CO 504	3708,80	100
Emprise de la prescription	1645	44,3
Surface bâtie dans la prescription	466,70	28,4
Emprise des tranchées de diagnostic	127,90	
<i>en comptant/excluant le bâti</i>		7,8/10,8

Fig. 5 : Surfaces de l'aménagement, prescrite, bâtie et diagnostiquée, et proportions.

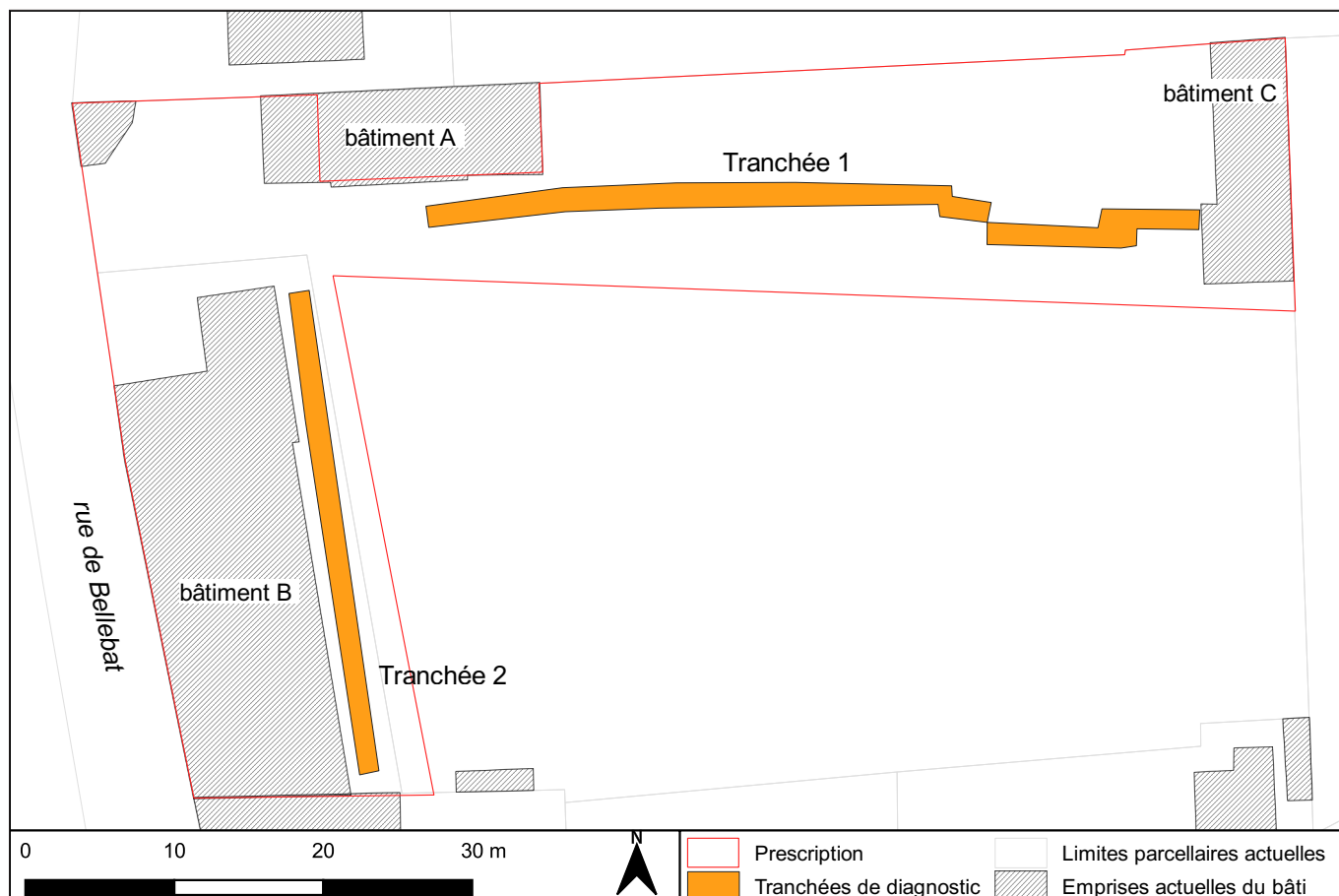


Fig. 6 : Localisation des tranchées 1 et 2 dans l'emprise de la prescription (infographie : B. Lefèvre).

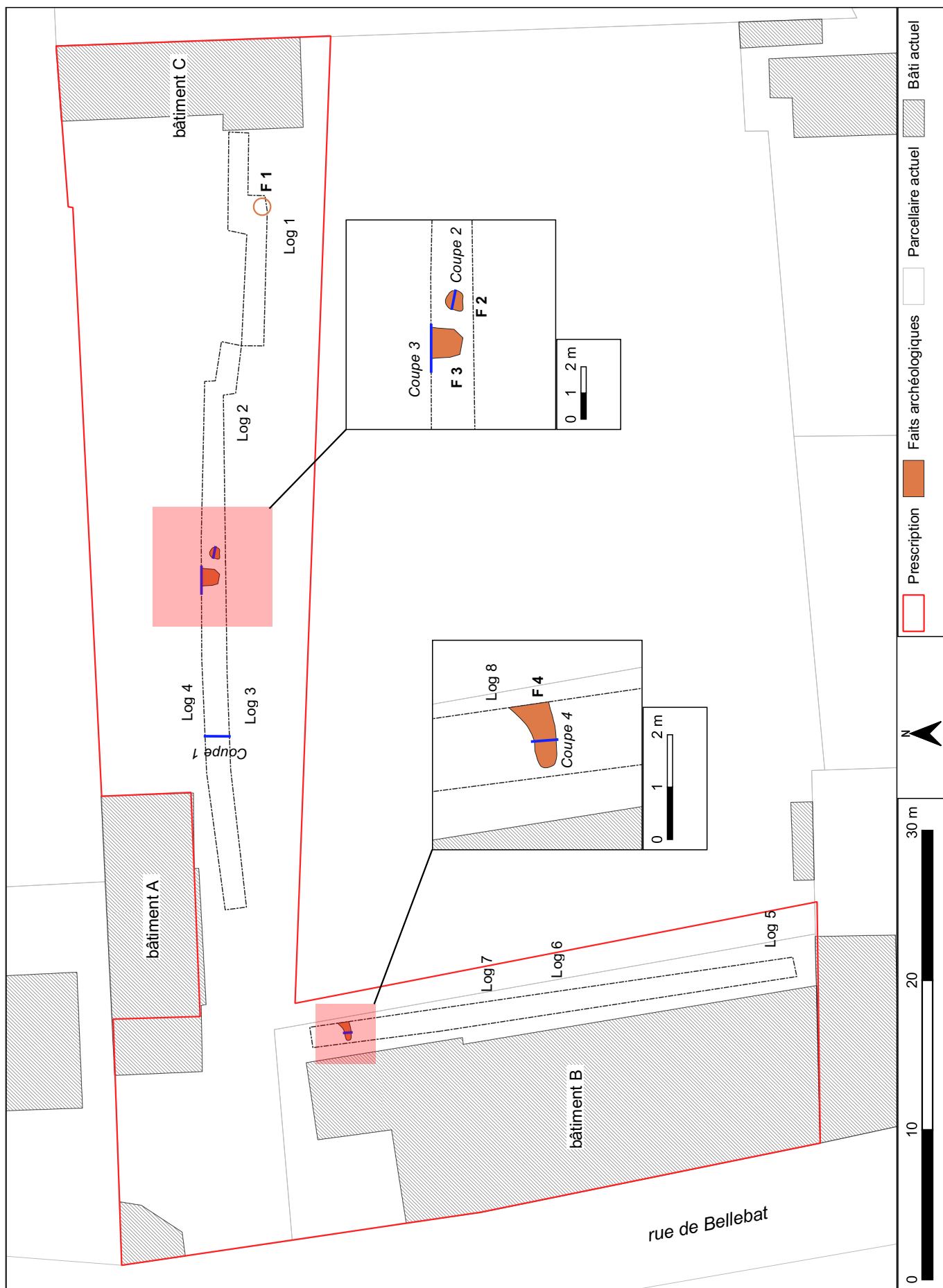


Fig. 7 : Plan masse des structures observées et des coupes et logs réalisés (infographie : B. Lefèvre).

2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats archéologiques du diagnostic (**Fig. 7**) seront présentés tranchée par tranchée, par ordre chronologique croissant.

2.1. Tranchée 1

La stratification du terrain naturel a été observée sur toute la longueur de la tranchée et a été vérifiée par le biais de deux sondages profonds. Elle présente, de haut en bas, des sables argileux orangés (US 1003), une argile orangée présentant des empreintes négatives de racines et de radicelles (US 1004), un sable limoneux gris moyen comprenant quelques cailloux de calcaire et de silex roulés (US 1005) et la marne blanche grasse, assez humide et fragmentée (US 1007). Le toit de cette dernière présente une forte variabilité d'altitude : des dépressions (naturelles) de son toit comblées par l'argile orangée US 1004 peuvent être observées ponctuellement (**Fig. 8**). Une couche de limon jaunâtre contenant elle aussi des cailloux de calcaire et des silex roulés (US 1006), enregistrée dans le log 1, peut s'intercaler localement entre les US 1005 et 1007. Cette stratification correspond dans l'ensemble à ce qui a pu être observé à proximité du diagnostic. La **Fig. 9** récapitule les informations relatives au terrain naturel dans la tranchée 1 obtenues au travers des différents logs réalisés (**Fig. 10**, **Fig. 11** et **Fig. 12** ; le log 3 n'est pas présenté).

Une structure en creux (F 2) a été identifiée dans la tranchée 2 (**Fig. 13**). Il s'agit d'un creusement de plan ovoïde régulier à bords droits et à fond plat, de 0,85 m de diamètre et conservé sur 0,16 m d'épaisseur. Il apparaît à la cote de 104,29 m (-1,15 m). Son comblement étant d'une nature fortement similaire à l'US 1002 qui se superpose physiquement à elle, elle n'a été identifiée que par la partie de son creusement réalisé dans le terrain naturel – sa cote de sommet de creusement réelle reste donc inconnue. Cette structure est interprétée comme un trou de poteau en raison de son plan et de son profil de creusement. Elle reste fortement arasée et il n'en subsiste plus que le fond. Du mobilier céramique daté du Haut-Empire a été retrouvé dans son comblement.

À quelques dizaines de centimètres à l'ouest de F 2 se trouve une anomalie (F 3) marquée par une tache gris foncé semi-circulaire (coupée par le bord nord de la tranchée 1) qui détonnait nettement sur le fond orangé de l'US 1004 (**Fig. 14**). À son aplomb, la marne blanche (US 1007) présente une profonde dépression :



Fig. 8 : Vue de la coupe 1, présentant l'incision dans la marne (US 1007) et comblée par le sable fin orangé (US 1003) et de l'argile orangée (US 1004) ; le log 3 a été réalisé à gauche de la coupe et le log 4 à droite (photo 037, cliché : B. Lefèvre).

Log	Altitude du terrain naturel (m NGF)	US sommitale	Profondeur (m)
1	104,51	1003	0,78
2	104,36	1003	0,98
3	104,67	1007	0,78
4	104,57	1004	0,93

Fig. 9 : Récapitulatif des niveaux d'apparition du terrain naturel dans la tranchée 1.

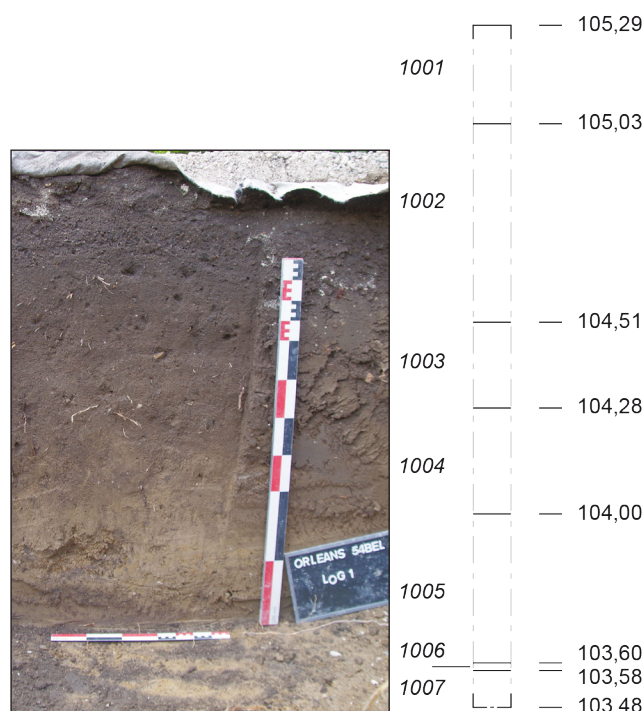


Fig. 10 : Vue et relevé (1/20) du log 1 (photo 010 ; cliché, relevé et infographie : L. Guyot).

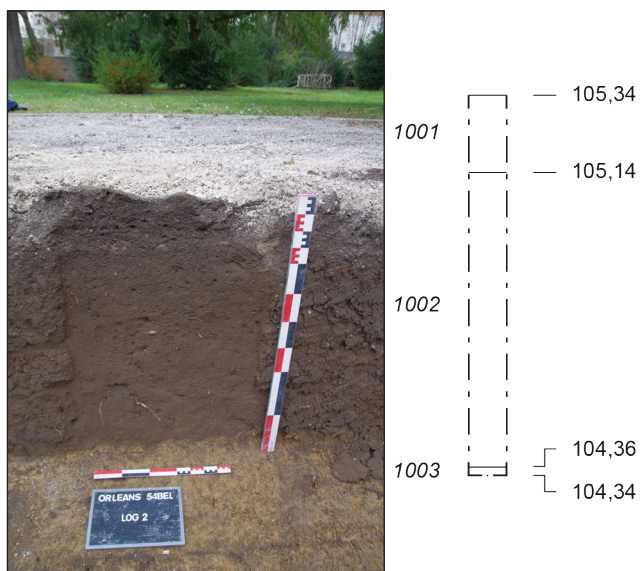


Fig. 11 : Vue et relevé (1/20) du log 2 (photo 024, cliché, relevé et infographie : L. Guyot).

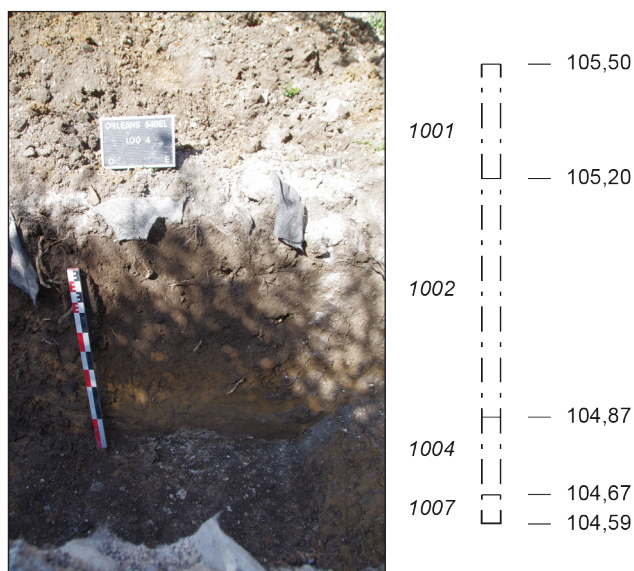


Fig. 12 : Vue et relevé (1/20) du log 4 (photo 043, cliché, relevé et infographie : L. Guyot).

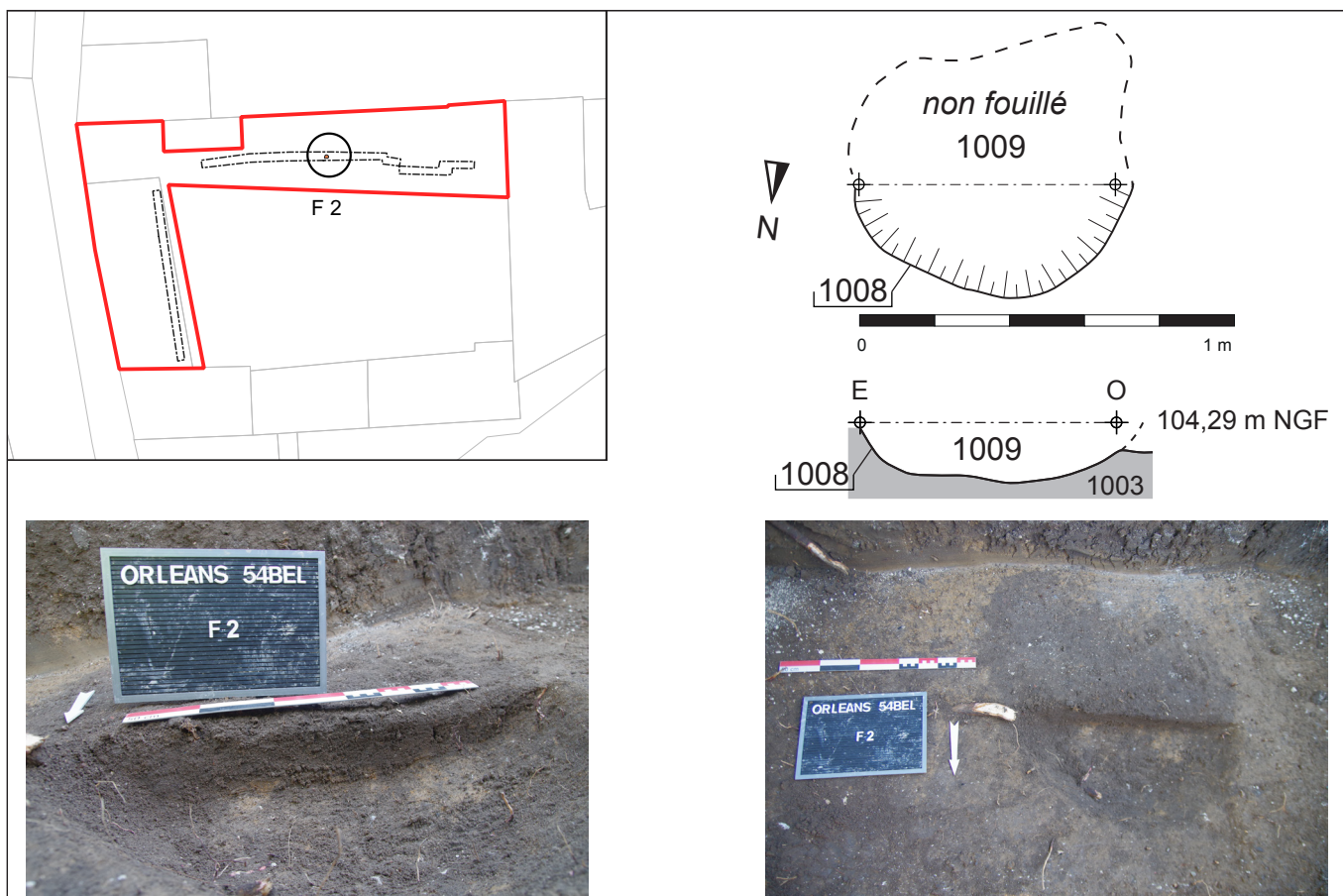


Fig. 13 : F 2 (plan de localisation, plan et coupe de la structure, photographies zénithale et oblique après fouille (photos 030 et 032 ; clichés et relevés : L. Guyot ; infographie : L. Guyot et B. Lefèvre).

elle atteint 103,86 m sur le côté ouest de la coupe mais seulement 102,65 m au centre de la coupe (à 0,80 m vers l'est de la première mesure) (**Fig. 15**). Cette césure ne paraît pas d'origine anthropique : elle présente un profil en dents de scie avec des sections en sape (**Fig. 16**). Elle n'est pas non plus unique : la coupe 1, discutée plus haut, présente un phénomène similaire. Le comblement (US 1011) est un sédiment argileux orangé avec des passées de limon sableux fin gris

foncé qui est vraisemblablement égal à l'US 1003. Il vient combler la déclivité de la marne et entre dans les sections en sape, selon la logique évoquée ci-dessus. Le sommet et le centre de ce niveau est plus meuble et de plus sombre (section grisée sur la coupe), ce qui provient d'une percolation de matière organique issue de l'US 1002 dans l'US 1003 et de la décomposition des racines et radicelles qui s'y trouvaient. Un total de treize tessons de céramique datant du 1^{er} s. d.n.è. ainsi



Fig. 14 : Vue zénitale de F 3 en cours de fouille, laissant apparaître son emprise en fond de tranchée (photo 036 ; cliché : B. Lefèvre).



Fig. 15 : Vue oblique de F 3 (photo 070 ; cliché : B. Lefèvre).

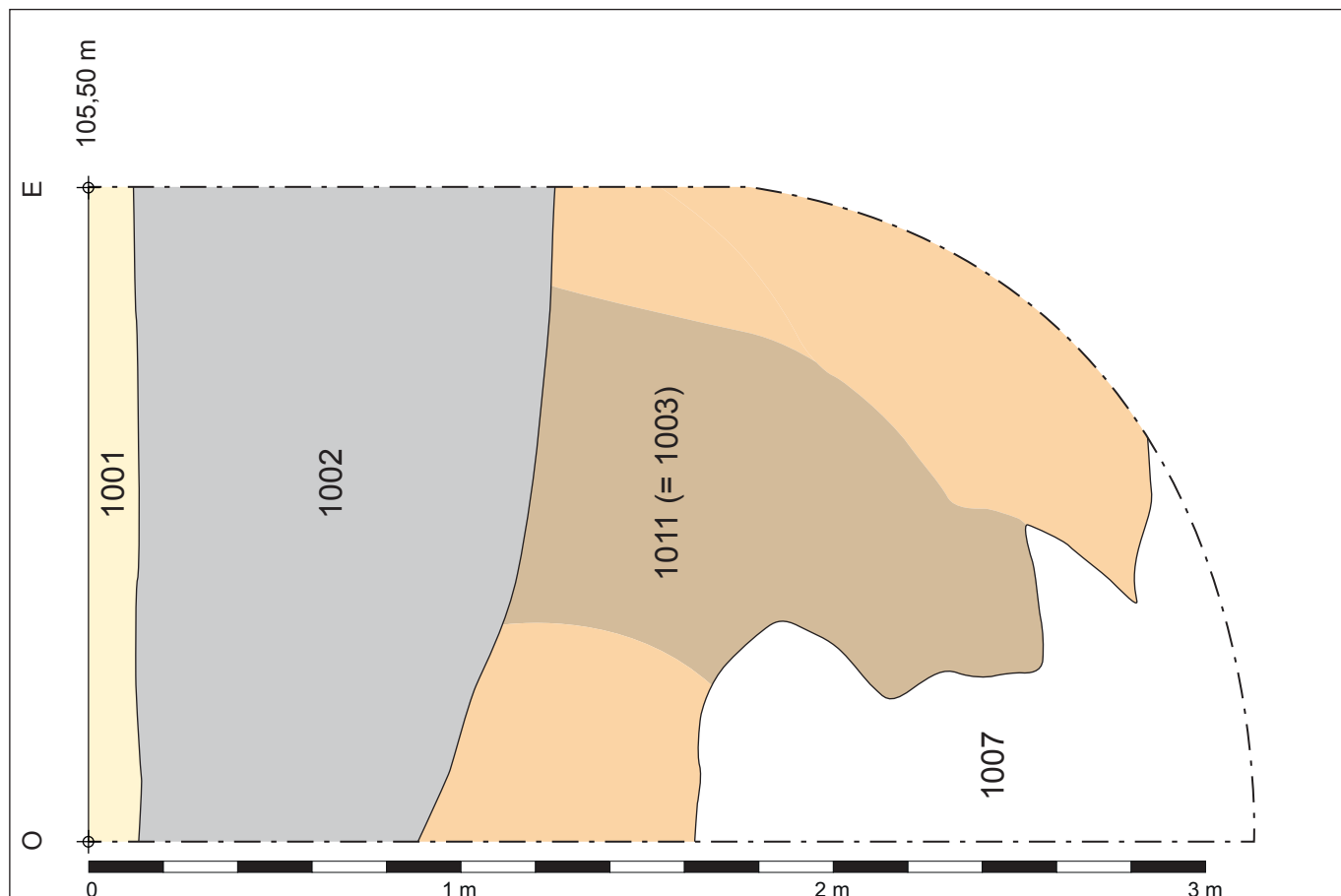


Fig. 16 : Coupe colorisée de F 3 (relevé et infographie : L. Guyot et B. Lefèvre).

qu'un fragment de clou ont été trouvés dans son comblement, à une cote variant entre 104,00 m (-1,50 m) et 103,30 m (-2,20 m). Cette anomalie a été initialement interprétée comme un fossé, ce qui a motivé sa fouille, avant que la lecture de la coupe de son sondage ne fasse tendre vers une interprétation de chablis (celle de dépression naturelle reste envisageable). Le mobilier céramique incite en outre à le considérer comme datant du Haut-Empire, contemporain du lot de mobilier céramique retrouvé.

Un sédiment sableux légèrement argileux gris foncé (US 1002) surmonte le terrain naturel et F 2 et F 3. Il comprend quelques graviers, plutôt rares, ainsi que de fines terres cuites architecturales. Son faciès et son positionnement stratigraphique amènent à l'interpréter comme un niveau de terre végétale issue d'une mise en culture de la parcelle. Le mobilier qui y a été trouvé est varié. Il comprend de la céramique, de la faune ainsi qu'une petite monnaie dégradée en alliage cuivreux.

Enfin, le niveau de sol actuel est un sédiment sableux noir homogène, contenant de nombreux petits graviers, une couche de géotextile et un épandage de gravillons centimétriques (US 1001). Il s'agit du sommet de l'US 1002 remobilisé pour réaliser l'allée d'accès à la remise (bâtiment B) située au fond est de la parcelle.

2.2. Tranchée 2

La stratification du terrain naturel est similaire à celle observée dans la tranchée 1, bien qu'elle ne présente pas de niveaux intermédiaires ou localisés comme ceux qui avaient été enregistrés dans le log 1. Il s'agit ici, de haut en bas, d'une argile orangée (US 2004) équivalente à l'US 1004 et d'un niveau de marne calcaire blanche grasse et friable (US 2008) équivalente à l'US 1007. La **Fig. 17** récapitule les points d'observation du terrain naturel observé au travers des logs réalisés dans la tranchée 1 (**Fig. 18**, **Fig. 19**, **Fig. 20** et **Fig. 21**).

Une structure a été observée dans la tranchée 2 (**Fig. 22**). Il s'agit de la tête de fossé F 4, repérée à l'extrémité nord de la tranchée. Elle apparaît à la cote de 104,87 m. Elle se présente sous la forme d'un creusement de 1,16 m de longueur minimale (US 2005) et de 0,60 m de largeur minimale. Elle est conservée sur une faible profondeur de 0,10 m. Sa particularité est de présenter une courbure : en effet, alors qu'il semble être orienté à l'est, le creusement s'incurve doucement vers le nord. Le comblement (US 2006) est constitué

Log	Altitude du terrain naturel (m NGF)	US sommitale	Profondeur (m)
5	104,51	2004	0,90
6	104,86	2004	0,64
7	105,03	2008	0,48
8	104,91	2004	0,68

Fig. 17 : Récapitulatif des niveaux d'apparition du terrain naturel dans la tranchée 2.

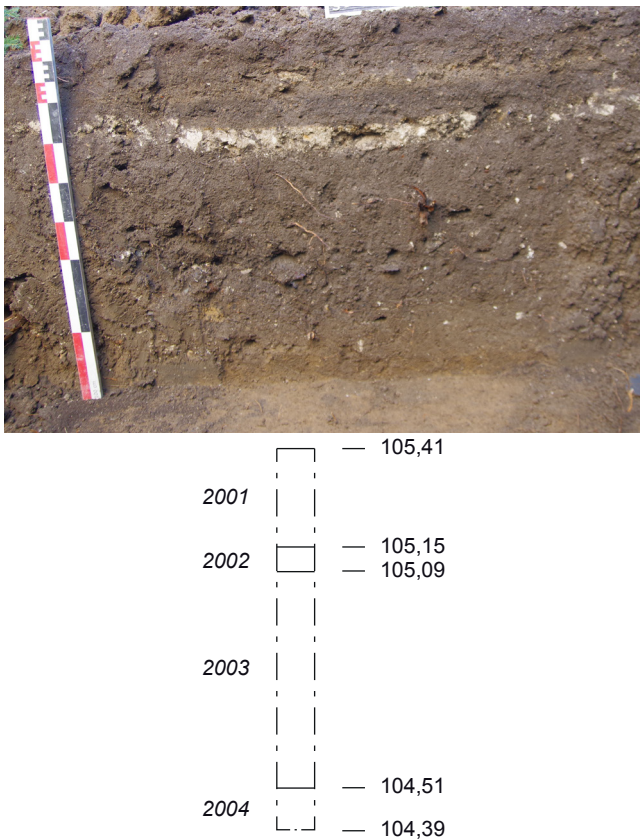


Fig. 18 : Vue et relevé (1/20) du log 5 (photo 045 ; cliché et relevé : B. Lefèvre ; infographie : L. Guyot).

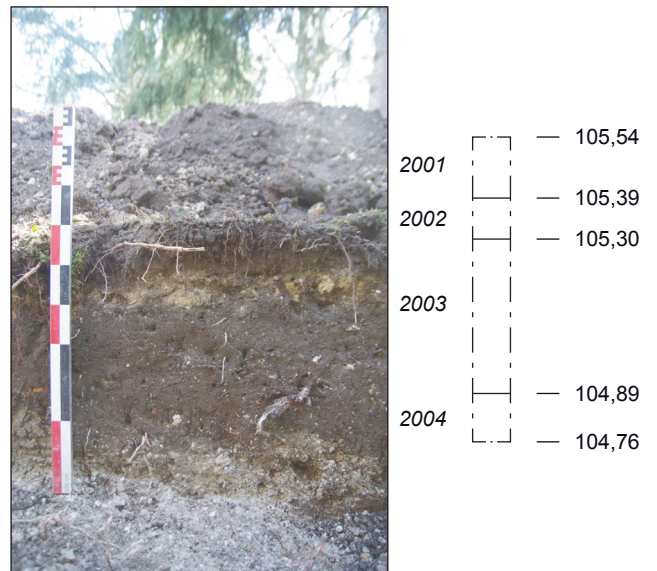


Fig. 19 : Vue et relevé (1/20) du log 6 (photo 047 ; cliché et relevé : B. Lefèvre ; infographie : L. Guyot).

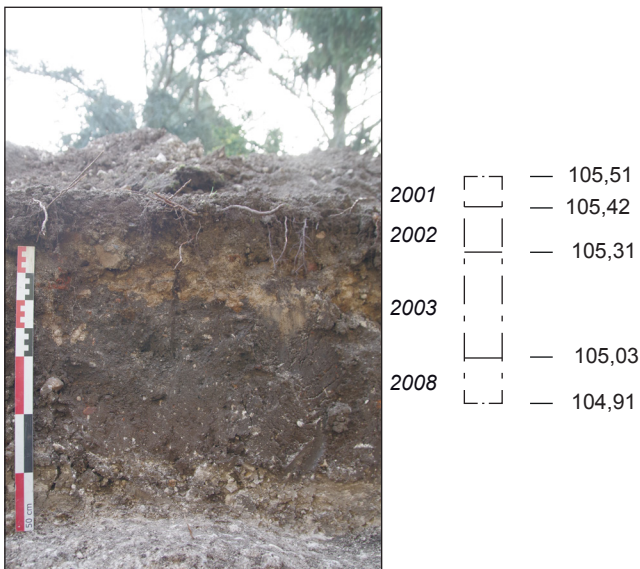


Fig. 20 : Vue et relevé (1/20) du log 7 (photo 065 ; cliché, relevé et infographie : L. Guyot).



Fig. 21 : Vue et relevé (1/20) du log 8 (photo 067 ; cliché, relevé et infographie : L. Guyot).

d'un sédiment argilo-limoneux marron à gris foncé comprenant des inclusions sableuses du terrain naturel (US 2003). Cette structure n'a livré aucun mobilier.

Le terrain naturel et la structure F 4 sont surmontés par un sédiment argilo-limoneux marron (US 2003), de 0,58 m d'épaisseur, comprenant des fragments d'ardoise, de cailloux de calcaire et des éléments céramiques récents, dont plusieurs tessons d'une même faïence (en l'occurrence un pot de chambre). Le mobilier céramique le plus ancien a été retrouvé en position basale dans la couche. C'est dans cette unité stratigraphique que s'ouvre vraisemblablement le fossé F 4 (les mêmes difficultés de lecture des creusements dans la terre végétale se présentent ici que pour la structure F 2 ; voir ci-dessus). Toutefois, comme l'ouverture n'a pas pu être perçue au décapage, nous positionnons stratigraphiquement ces niveaux comme au-dessus de F 4.

Une unité stratigraphique vient s'intercaler entre le sommet du terrain naturel et la base des terres de culture (US 2007). Ce niveau, abordé exclusivement dans le log 8, présente un faciès mélangé entre des fragments d'argile orangée participant au terrain naturel sous-jacent (US 2004) et un sédiment limoneux gris

très proche des niveaux de terres de culture supérieurs (US 2002). Aucun mobilier n'a été trouvé dans cette couche.

Ce niveau est surmonté d'une couche de chaux blanche (US 2002) disposée de manière homogène et d'une épaisseur régulière (jusqu'à 0,10 m). Il s'agit d'un remblaiement réalisé au-devant du bâtiment B pour niveler et assainir le terrain.

Enfin, le sol actuel est composé d'un sédiment argilo-sableux gris foncé à noir, comprenant des passées sableuses gris clair (US 2001). Le sol de la propriété n'a pas été recouvert d'un gravillonnage, contrairement à ce qui a été vu pour la tranchée 1, et a été laissé en jardin.

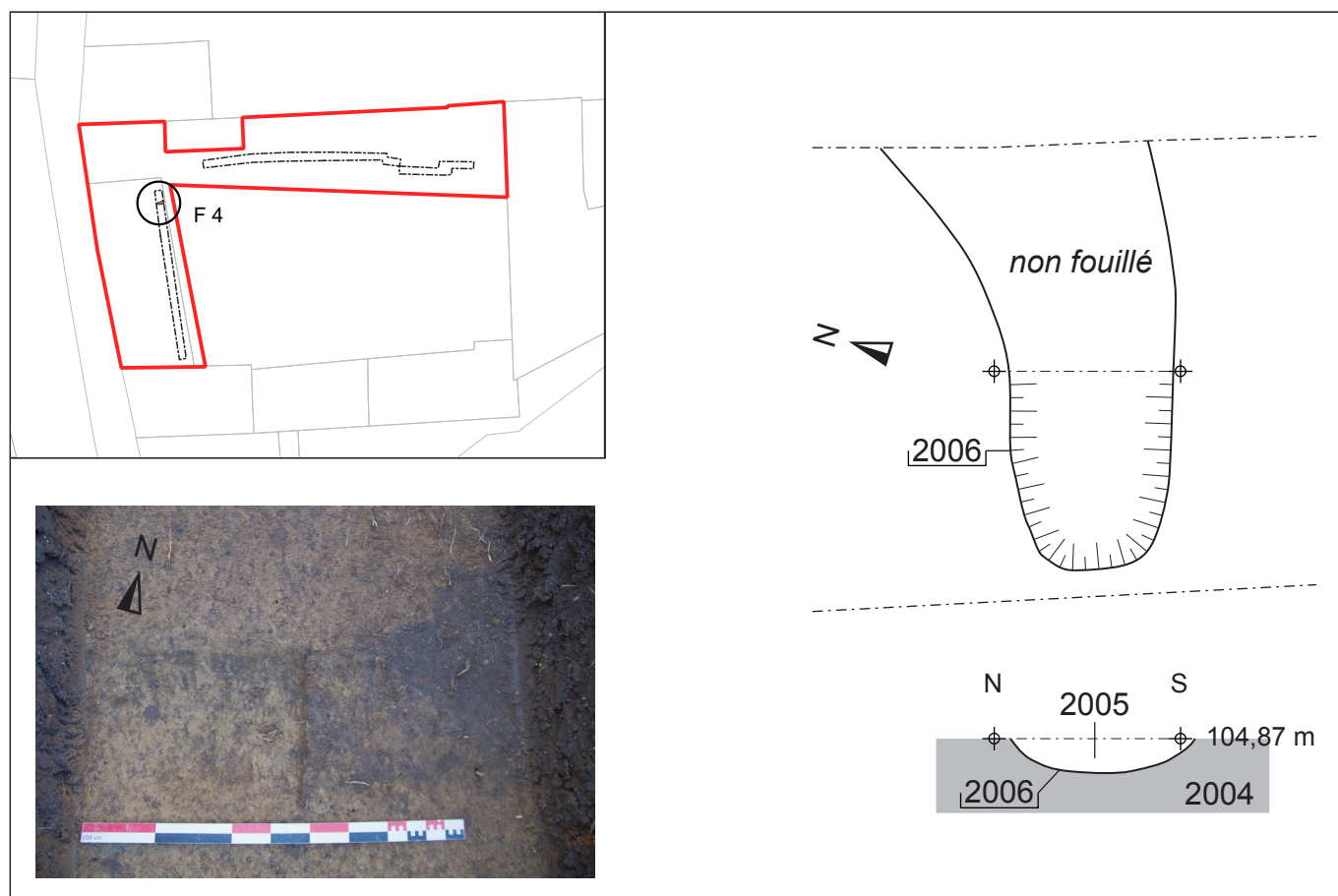


Fig. 22 : F 4 (plan de localisation, plan et coupe de la structure, photographie zénitale après fouille (photo 030 ; cliché, relevés et infographie : B. Lefèvre).

SYNTHÈSE

Deux profils restitués phasés ont été établis à partir des unités stratigraphiques enregistrées dans les logs au cours de l'opération de diagnostic (**Fig. 24 page suivante**) et documentent également la conservation de l'information stratigraphique séquence par séquence. La discussion ci-dessous s'appuie sur ce document.

1. PHASE 1 (SÉQUENCE 1) : LE TERRAIN NATUREL

Les plus hauts niveaux à granulométrie fine du terrain naturel sont composés d'un sable argileux orangé (US 1003) qui apparaît à la cote maximale de 104,67 m, d'une argile de même couleur (US 1004 et US 2004) à la cote maximale de 104,86 m puis d'un sable limoneux gris (US 1005) à la cote maximale de 104,00 m. Ces altitudes traduisent un pendage du terrain naturel vers l'est, comme en témoigne la différence d'altitude entre le sommet des US 1004–2004 et

de l'US 1003, d'une vingtaine de centimètres à l'avantage de l'unité stratigraphique inférieure.

Si nous élargissons la perspective sur ces niveaux naturels, ceux-ci présentent des caractéristiques similaires à leurs équivalents vus par ailleurs (**Fig. 23**).

Dans l'ensemble, la stratification du terrain naturel vue au 54 rue de Bellebat correspond à sa logique générale telle que constatée aux abords du diagnostic. Les variations de nature du sommet du terrain naturel, entre la marne et les sables argileux, peuvent traduire différents processus de dépôt de cette sédimentation, selon que le flux d'eau possédait une compétence plus (sables) ou moins (argiles) forte, ou des processus différenciés d'altération des niveaux sommitaux. Le terrain naturel n'a manifestement pas subi d'écrêtement, comme cela a été vu sur le site du Centre de Conférences (Joyeux et al. 1998 : 10).

La marne (US 1007–2008) possède une forte variabilité de son sommet. Le sondage réalisé pour fouiller l'anomalie F 3 a mis en évidence une entaille de près de 1,20 m de profondeur. Cette irrégularité est

US du site de comparaison	Description	Cote d'apparition	US équivalente du 54 rue de Bellebat	Cote d'apparition
13 rue de la Manufacture (Joyeux 2012)				
–	Sable fin gris à jaune	104,70	1003	104,51
–	Argile sableuse grise à jaune	104,20	1004–2004	104,57
Rue du Brésil/avenue Jean Zay (Joyeux 2002)				
1026	Limon argileux orange	104,57	1003	104,51
1005	Sable orange	104,10	1004–2004	104,57
1006	Marne calcaire	104,25	1007–2008	104,67
Centre d'Affaires (Joyeux, Josset 1997)				
1201	Sable orange	104,20	1003	104,51
1002	Calcaire altéré	103,50	1007–2008	104,67
Rue du Brésil (Talin d'Eyzac et al. 1999)				
G3	« Sables limoneux faiblement à fortement argileux, généralement brun jaune »	Cotes impossibles à calculer par manque d'information dans le document source	1003	104,51
G2	« Mince couche d'argile de décarbonatation brun roux »		1004–2004	104,57
G1	« Calcaire dégradé blanchâtre (calcaire de Beauce) »		1007–2008	104,67

Fig. 23 : Tableau comparatif des niveaux d'apparition du terrain naturel au 54 rue de Bellebat et dans les opérations archéologiques avoisinantes.

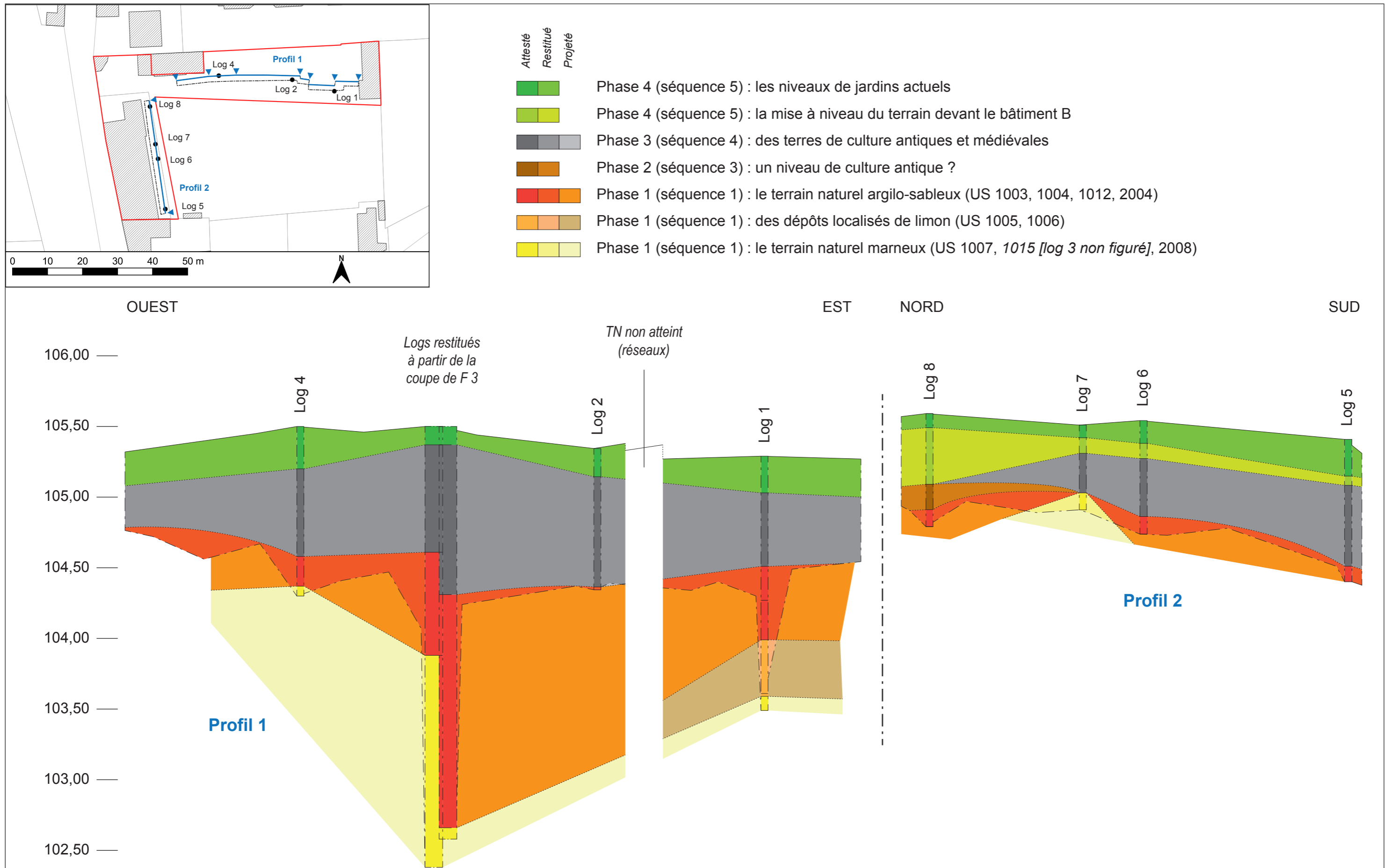


Fig. 24 : Profils phasés restitués de la stratification observée du 54 rue de Bellebat au travers des tranchées 1 et 2, établi à partir de la majorité des logs (infographie : B. Lefèvre).

d'origine naturelle. La marne apparaît ponctuellement comme l'unité stratigraphique sommitale des formations naturelles, comme cela a été mis en évidence dans la tranchée 2 au travers du log 7, où elle n'est pas recouverte par les sables et argiles majoritairement orangés (US 1003, 1004, 1005, 1012, 2004). Ces derniers niveaux pourraient-ils être issus d'un processus de décarbonatation de la marne ?

Enfin, l'US 1006, observée dans la tranchée 1 en une occurrence au droit du log 1, pourrait-elle être le vestige ténu d'un ancien écoulement d'eau ? Cette hypothèse peut être avancée en raison de sa constitution, distincte des unités stratigraphiques l'encadrant (1005 et 1007) : il s'agit d'un limon jaunâtre comprenant des cailloux de calcaire et de silex roulés. Sa finesse, de seulement 0,02 m, semble également appuyer cette idée. En outre, elle se présentait en plan sous la forme d'une bande étroite. Toutefois, la modestie de l'observation ne permet pas de dépasser le simple stade de l'hypothèse.

2. PHASE 2 (SÉQUENCE 2) : DES INDICES D'OCCUPATION ANTIQUE EN PÉRIPHÉRIE DE LA VILLE

Le site présente une unique structure dont le rattachement est assuré à la période antique : il s'agit du trou de poteau F 2 en tranchée 1. Le lot de six tessons trouvés lors de sa fouille est chronologiquement homogène et peut être rattaché au Haut-Empire. Quelle organisation de l'espace ce trou de poteau dévoile-t-il ? Cette structure participait-elle à un aménagement de plus grande ampleur, tel qu'un bâtiment en matériaux légers ? Le fait que seul F 2 ait été observé ne permet pas d'avancer plus loin dans l'interprétation.

Le fond de fossé F 4 observé à l'extrémité nord de la tranchée 2 se rattache vraisemblablement à cette période, mais cette association est avancée selon une lecture stratigraphique générale du site car aucun élément datant n'a été trouvé lors de sa fouille. En outre, comme les altitudes de creusement initiales ont été perdues par la formation des niveaux de terres de culture qui viennent au contact physique avec le terrain naturel, il n'est pas possible d'utiliser la question de l'altimétrie de ces structures pour étudier leur possible interrelation.

Ainsi, seul le trou de poteau F 2 date assurément de la même période que les différents ensembles reconnus à proximité pour cette période, et notamment à la *domus* des «Jardins du Théâtre» située à 300 m à l'ouest ou encore au bâtiment incendié observé au 19^e s. par Ch.-F. Vergnaud-Romagnési, situé à une centaine de mètres au sud (la *domus* du 6 rue des Cordiers paraît trop éloignée pour être une candidate potentielle). L'association à cette phase du fond de fossé F 4 reste hypothétique. Il reste donc impossible d'interpréter la nature de l'occupation de l'espace que les vestiges observés au 54 rue de Bellebat traduisent. Ils attestent tout de même d'une présence humaine proche pour cette période. Doivent-ils être associés à ces habitats ? Le mobilier céramique peut le suggérer, par sa chronologie et sa quantité.

3. PHASE 3 (SÉQUENCES 3 ET 4) : UN USAGE AGRICOLE DE L'ESPACE DE L'ANTIQUITÉ AU 19^E S.

L'US 2007 (unique unité stratigraphique de la séquence 3) correspond à une interface peu nette entre le terrain naturel et les niveaux de terres de culture. Son positionnement stratigraphiquement bas peut amener à l'interpréter comme le fond d'un ancien niveau de culture, et son aspect de mélange entre les niveaux au-dessus et en-dessous à y voir une perturbation du terrain naturel et une intrusion des terres agricoles du fait de la culture. La fenêtre d'observation de la tranchée 2 était trop restreinte pour éventuellement y voir des traces de mise en culture qui pourraient expliquer la formation de ce niveau ; peut-on rapprocher cette hypothèse des traces de labours mises en évidence sur le site du Centre de Conférences (F 53 ; Joyeux et al. 1998 : 61) ? Il est possible qu'une couche équivalente à l'US 2007 ait été mise en évidence dans la tranchée 1 (coupe 1, non relevée, **Fig. 8, page 29**, niveau brun orangé à mi-hauteur, côté droit de l'image).

L'analyse du mobilier céramique mis au jour dans les deux niveaux de terres de culture (US 1002 et US 2003) permet de préciser les interprétations que l'on a pu avancer sur ces niveaux. Si leur nature de terre de culture ne paraît pas prêter le flanc à la critique, notamment en termes de faciès sédimentaire, leur mobilier permet d'affiner la compréhension que nous pouvons avoir de l'usage du sol. Le lot de mobilier céramique de l'US 1002 est composé de 17 tessons, comprenant des fragments de vaisselle (pots, cruches, indéterminés) datant du 1^{er} s. et celui de l'US 2003 est composé de 19 tessons dont deux sont antiques sans précision. Le mobilier le plus ancien a été mis au jour en partie basale de ces niveaux. Le bas de ces niveaux peut donc être rattaché à une présence humaine remontant au Haut-Empire. L'hypothèse d'une origine liée à un épandage (d'amendement du sol) peut être avancée au regard de l'état physique des tessons : ceux-ci, et notamment les plus gros, présentent des arêtes émoussées et leurs deux surfaces (intérieure et extérieure) sont dégradées. Ces traces d'usure peuvent s'expliquer par un labourage régulier du site. Si nous maintenons cette hypothèse d'épandage, cela traduit que ceux-ci sont cultivés à partir de l'époque antique. Si ce mobilier céramique peut, en lui-même, être rattaché à la phase précédente, sa localisation en-dehors de toute structure archéologique invite à le placer chrono-stratigraphiquement plus tardivement que le trou de poteau F 2.

Nous pouvons nous interroger sur le lien entre cette mise en culture et les habitats proches : sommes-

nous dans les jardins ou les champs dépendant d'une des *domus* proches du site, peut-être celle des «Jardins du Théâtre», voire celle observée par Ch.-F. Vergraud-Romagnési en 1845 ? Cette mise en culture débutée à l'époque antique semble s'être interrompue assez tôt, dès la fin du Haut-Empire, car aucun élément mobilier céramique postérieur n'a été mis au jour (sauf des éléments nettement plus récents). Cela peut traduire une transformation dans l'usage du sol, celui-ci étant mobilisé avec des techniques moins invasives (friche, pacage, voire verger...).

Il est possible que les US 1002 et 2003 participent aux séquences 3 et 4. Si ces deux niveaux relèvent d'un même type d'exploitation des terres, mettant peut-être en œuvre des méthodes similaires, cela peut expliquer la constitution de niveaux de terres organiques macroscopiquement homogènes avec un épaississement progressif des niveaux de culture avec le temps. C'est probablement le cas ici car aucune stratification interne n'a été observée au sein des US 1002 et 2003. En outre, le sommet de l'US 2003 a livré un lot de seize tessons dont quatorze d'un pot de chambre en faïence à pâte orangée et qui relève du 19^e s. (ce sont les premiers éléments présents sur le site depuis le mobilier céramique antique évoqué ci-dessus). Le choix a donc été fait d'associer ces niveaux à la phase la plus récente possible.

C'est à cette phase qu'est associée l'anomalie F 3 vue dans la tranchée 1. Son association à cette phase suit le même raisonnement que pour les US 1002 et 2003.

De manière générale, ces éléments concordent avec les conclusions tirées des opérations archéologiques menées à proximité du 54 rue de Bellebat. Dans l'ensemble, celles-ci concluent à la ténuité croissante des vestiges post-antiques, lesquels peuvent inclure des éléments liés à l'agriculture, puis à l'absence de tout élément médiéval (au sens large).

4. PHASE 4 (SÉQUENCE 5) : L'OCCUPATION ACTUELLE

Après un important hiatus couvrant une partie de l'Antiquité, le Moyen Âge et l'Époque moderne, la dernière phase d'occupation observée sur le site correspond au maximum au siècle dernier.

Les structures identifiées participent d'un même programme. Il s'agit en premier lieu d'un regard construit en ciment sur un lit de briques (F 1, non relevé, **Fig. 25**), aménagé à l'extrémité est de la tranchée 1, et auquel se raccrochent les différents tuyaux de plomb observés dans ce secteur. D'autres tuyaux du même matériau, et généralement du même gabarit (seul un d'entre eux, vu dans la partie nord de la tranchée 2, présente un module supérieur), existent ailleurs sur le site et participent à cette phase. D'autres réseaux, plus récents car constitués de tuyaux d'adduction d'eau en PVC rigide noir avec liseré bleu ou d'alimentation électrique dans un fourreau rouge réglementaire, sont postérieurs aux tuyaux de plomb mais sont tout de même associés à la même phase. Ces différents réseaux sont creusés dans l'US 1002. Aucun élément datant absolu n'a été mis au jour lors de la fouille, mais il est raisonnable d'envisager une mise en place du réseau de tuyaux de plomb et du regard F 1 au plus tôt à la fin du 19^e s. et plus vraisemblablement dans le courant du 20^e s., en tout état de cause à partir de la construction de la maison d'habitation (bâtiment A). Le regard F 1 a été recouvert par l'US 1001.

En partie sud-ouest du site, le niveau homogène de chaux blanche (US 2002) a servi à l'assainissement et

au nivellement du terrain (cela peut se comprendre de son épaisseur plus importante dans le log 8 qu'observée dans les logs 5 à 7).

Enfin, les US 1001 et 2001 constituent le niveau de préparation et de réalisation de l'allée gravillonnée desservant le bâtiment C depuis le portail sur la rue (US 1001) et l'espace du jardin joignant au bâtiment B (US 2001).



Fig. 25 : Vue frontale du regard de réseau F 1 recouvert par l'US 1001 (photo 016 ; cliché : L. Guyot).

CONCLUSION

Le terrain naturel a été abordé sur l'ensemble de l'emprise. La terrasse alluviale sablo-argileuse de l'Orléanais a été vue dans les deux tranchées. Ce paléosol constitue le sommet du terrain naturel en concurrence avec la marne détritique principalement sous-jacente aux niveaux argileux. Ces variations de nature des niveaux sommitaux du terrain naturel traduit probablement des comblements différenciés par les processus naturels (écoulement d'infiltration et dissolution différenciée par les eaux souterraines ou décarbonatation du toit de la marne).

Aux 1^{er} et 2^e s. sont aménagées deux structures en creux à une trentaine de mètres l'un de l'autre : un trou de poteau arasé mais de plan lisible et un fossé beaucoup moins bien conservé. Ces structures ont livré du mobilier céramique du Haut-Empire, avec une certaine prédominance du 1^{er} s. Nous pouvons probablement associer ces aménagements aux éléments d'habitats vus à proximité de l'emprise du diagnostic. Cela reste toutefois des éléments fugaces et mal conservés.

Le diagnostic a ensuite montré une absence de structures entre l'Antiquité et l'époque contemporaine par l'existence d'un épais niveau de terre organique allant du contact avec le terrain naturel jusqu'au sol actuel. Il est toutefois possible que le mobilier céramique, de par son état et son positionnement stratigraphique, illustre une utilisation de ces terrains comme terres de culture, en cela qu'il peut être issu d'épandages puis progressivement enfoui par l'exhaussement et le travail du sol. Cet espace est probablement resté libre de constructions jusqu'à une époque très récente, vraisemblablement la construction des bâtiments actuels présents sur les deux parcelles.

Le diagnostic archéologique mené en amont de l'aménagement du 54 rue de Bellebat a permis de confirmer que ce secteur connaît un usage agricole au début de l'Antiquité, où il est peut-être à mettre en lien avec un habitat proche, puis jusqu'au 19^e ou au 20^e s, où il peut s'agir de champs ou de jardins. Cette opération documente également l'inoccupation du site, ou du moins son invisibilité jusqu'au 19^e ou au 20^e s. En association avec ce que les opérations archéologiques antérieures voisines avaient déjà apporté, cela précise les connaissances sur les abords de l'agglomération antique d'Orléans.

BIBLIOGRAPHIE

Alix, Durandière 2004

ALIX C., DURANDIÈRE R., « La dernière enceinte d'Orléans (fin du XV^e - 1^{re} moitié du XVI^e siècle) », *Bull. Société Archéologique Hist. Orléan.*, XVII, 139, pp. 1-103.

Alix, Philippe 2016

ALIX C., PHILIPPE M., *Orléans, projet de parking souterrain sur les boulevards. La fortification d'Orléans de la fin du XV^e au XIX^e siècle : l'exemple de l'extrémité nord-est de l'enceinte urbaine (3^e et 4^e enceintes), Rapport d'étude historique et documentaire*, Orléans : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans.

Berger, Desprez 1969

BERGER G., DESPREZ N., « Notice », *Carte géologique à 1/50 000, Orléans, 19*, Orléans : BRGM, XXII.

Campy et al. 2013

CAMPY M., MACAIRE J.-J., GROSBOIS-BACCHI C., *Géologie de la surface : érosion, transfert et stockage dans les environnements continentaux*, Paris, France : Dunod, DL 2013.

Cribellier 1991

CRIBELLIER C., *Orléans, Voie G - Centre d'Affaires : étude d'impact (45234052), Rapport de diagnostic*, Orléans : SRA Centre.

Gaillard 1998

GAILLARD L. A., *Histoire des noms des rues d'Orléans*, Communication-Presses-Édition, Romorantin : s.n.

Joyeux et al. 1998

JOYEUX P., RIQUIER S., RUFFIER O., *Orléans, Centre de Conférences, avenue Jean Zay : DFS de fouille préventive, Rapport final d'opération*, Orléans : AFAN / SRA Centre.

Joyeux 2002

JOYEUX P., *Orléans, rue du Brésil / Avenue Jean Zay : rapport de fouille archéologique (45 234 117*

AH), Rapport final d'opération, Orléans : Inrap / SRA Centre.

Joyeux 2012

JOYEUX P., *Orléans, 13 rue de la Manufacture, rapport de diagnostic archéologique (45 234 221), Rapport de diagnostic archéologique*, Pantin : INRAP, Centre-Île de France.

Joyeux 2013

JOYEUX P., *Orléans, 9 rue Saint-Marc, Rapport de diagnostic (45 234 241 AH), Rapport de diagnostic archéologique*, Orléans : INRAP CIF.

Joyeux 2014

JOYEUX P. (éd.), *Regards sur Orléans : archéologie et histoire de la ville. Catalogue de l'exposition, musée des Beaux-Arts, 1^{er} avril-6 juillet 2014*, Orléans : Mairie d'Orléans.

Joyeux, Canny 2003

JOYEUX P., CANNY D., *Orléans, 6 rue des Cordiers et 25/27 Faubourg Bourgogne, Rapport final d'opération*, Orléans : Inrap / SRA Centre.

Joyeux, Josset 1997

JOYEUX P., JOSSET D., *Orléans, boulevard Aristide Briand, Centre d'Affaires : rapport d'évaluation archéologique, Rapport de diagnostic*, Orléans : AFAN / SRA Centre.

Lepage 1901

LEPAGE E., *Les Rues d'Orléans. Recherches historiques sur les rues, places et monuments publics, depuis leur origine jusqu'à nos jours*, rééd 1994, Orléans : Res Comédit.

Liard et al. 2017

LIARD M., TISSOUX H., DESCHAMPS S., « Les alluvions anciennes de la Loire en Orléanais (France, Loiret), une relecture à l'aune de travaux d'archéologie préventive et d'un programme de datations ESR », *Quaternaire*, 28, 1, pp. 105-128.

Pouvreau 1990

POUVREAU P., *Orléans, quartier Saint-Euverte : étude documentaire, étude documentaire*, Orléans : Conservation régionale des Monuments Historiques / AREP.

Salé 1995

SALE P., *Orléans, 6 rue de la Manufacture : rapport d'évaluation archéologique (45 234 068 AH), Rapport de diagnostic*, Orléans : SRA Centre.

Talin d'Eyzac et al. 1999

TALIN D'EYZAC S., BECQ G., CHAMBON M.-P., *Orléans, rue du Brésil : DFS de fouille préventive, Rapport final d'opération*, Orléans : AFAN / SRA Centre.

Vergnaud-Romagnési 1846

VERGNAUD-ROMAGNESI Ch.-F., «Mémoire sur divers objets antiques et sur des constructions gallo-romaines trouvées en 1845, dans le tracé du chemin de fer d'Orléans à Vierzon, près de la porte de Bourgogne à Orléans», in *Archéologie du département du Loiret et de quelques localités voisines*, tome II, s.l. : s.n.

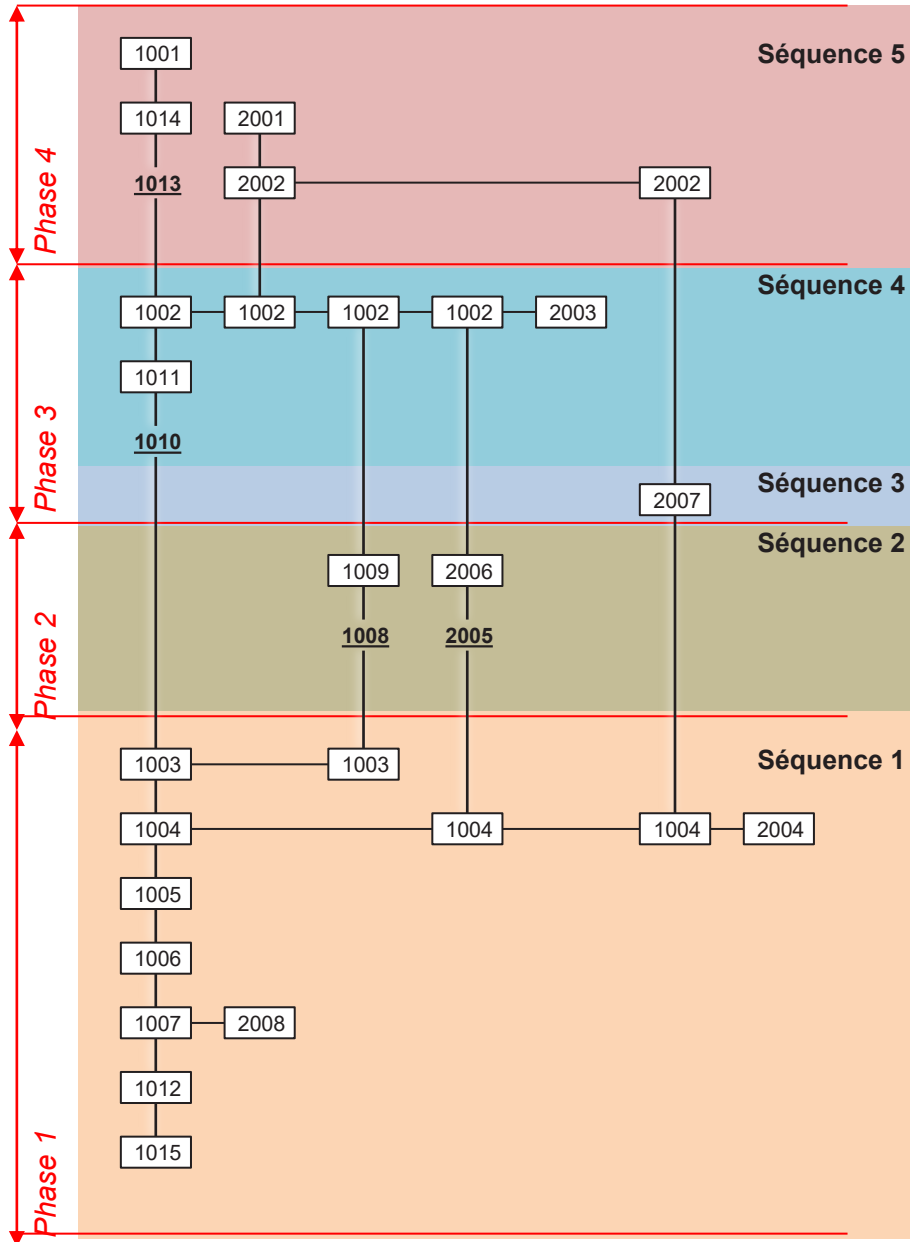
Vilpoux 1996

VILPOUX J., *Orléans, rue de la Manufacture, Avenue Jean Zay, Impasse du Brésil : rapport d'évaluation, Rapport de diagnostic*, Orléans : AFAN / SRA Centre.

TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Localisation du 54 rue de Bellebat en France, dans le Loiret et à Orléans (infographie : B. Lefèvre).....	7
Fig. 2 : Contexte géologique de la ville d'Orléans et du site du 54 rue de Bellebat en rive droite de la Loire.....	18
Fig. 3 : Contexte archéologique du 54 rue de Bellebat (la trame brune représente l'emprise de <i>Cenabum</i> au Haut-Empire).....	21
Fig. 4 : Localisation sur le cadastre ancien (sections G et H) du toponyme et de l'odonyme relatifs au «Bourg Chevessier».....	23
Fig. 5 : Surfaces de l'aménagement, prescrite, bâtie et diagnostiquée, et proportions.....	27
Fig. 6 : Localisation des tranchées 1 et 2 dans l'emprise de la prescription (infographie : B. Lefèvre).....	27
Fig. 7 : Plan masse des structures observées et des coupes et logs réalisés (infographie : B. Lefèvre).....	28
Fig. 8 : Vue de la coupe 1, présentant l'incision dans la marne (US 1007) et comblée par le sable fin orangé (US 1003) et de l'argile orangée (US 1004) ; le log 3 a été réalisé à gauche de la coupe et le log 4 à droite (photo 037, cliché : B. Lefèvre).....	29
Fig. 9 : Récapitulatif des niveaux d'apparition du terrain naturel dans la tranchée 1.....	29
Fig. 10 : Vue et relevé (1/20) du log 1 (photo 010 ; cliché, relevé et infographie : L. Guyot).....	29
Fig. 11 : Vue et relevé (1/20) du log 2 (photo 024, cliché, relevé et infographie : L. Guyot).....	30
Fig. 12 : Vue et relevé (1/20) du log 4 (photo 043, cliché, relevé et infographie : L. Guyot).....	30
Fig. 13 : F 2 (plan de localisation, plan et coupe de la structure, photographies zénitale et oblique après fouille (photos 030 et 032 ; clichés et relevés : L. Guyot ; infographie : L. Guyot et B. Lefèvre).....	30
Fig. 14 : Vue zénitale de F 3 en cours de fouille, laissant apparaître son emprise en fond de tranchée (photo 036 ; cliché : B. Lefèvre).....	31
Fig. 15 : Vue oblique de F 3 (photo 070 ; cliché : B. Lefèvre).....	31
Fig. 16 : Coupe colorisée de F 3 (relevé et infographie : L. Guyot et B. Lefèvre).....	31
Fig. 17 : Récapitulatif des niveaux d'apparition du terrain naturel dans la tranchée 2.....	32
Fig. 18 : Vue et relevé (1/20) du log 5 (photo 045 ; cliché et relevé : B. Lefèvre ; infographie : L. Guyot).....	33
Fig. 19 : Vue et relevé (1/20) du log 6 (photo 047 ; cliché et relevé : B. Lefèvre ; infographie : L. Guyot).....	33
Fig. 20 : Vue et relevé (1/20) du log 7 (photo 065 ; cliché, relevé et infographie : L. Guyot).....	33
Fig. 21 : Vue et relevé (1/20) du log 8 (photo 067 ; cliché, relevé et infographie : L. Guyot).....	33
Fig. 22 : F 4 (plan de localisation, plan et coupe de la structure, photographie zénitale après fouille (photo 030 ; cliché, relevés et infographie : B. Lefèvre).....	34
Fig. 23 : Tableau comparatif des niveaux d'apparition du terrain naturel au 54 rue de Bellebat et dans les opérations archéologiques avoisinantes.....	35
Fig. 24 : Profils phasés restitués de la stratification observée du 54 rue de Bellebat au travers des tranchées 1 et 2, établi à partir de la majorité des logs (infographie : B. Lefèvre).....	36
Fig. 25 : Vue frontale du regard de réseau F 1 recouvert par l'US 1001 (photo 016 ; cliché : L. Guyot).....	39

Annexes



- XXX couche
- XXX négatif
- XXX altération

- | relation stratig.
- |-| synchronisme stratig.
- |-|-| relation incertaine
- |-|-|-| synchronisme incertain

Diagramme stratigraphique

Inventaire de la documentation écrite

Sont stockés au Pôle d'Archéologie de la ville d'Orléans dans une pochette cartonnée à rabats :

- les trois planches de terrain (comprenant les onze minutes utilisées pour le présent rapport) ;
- le listing des US imprimé ;
- le diagramme stratigraphique imprimé.

Inventaire de la documentation numérique

Les documents numériques de cette opération ont été compilés sur un CD-ROM remis avec le présent rapport sur lequel on pourra trouver :

- des tableaux au format Excel comportant les données issues de la base de données CADoc (inventaires réglementaires : listing des unités stratigraphiques, des faits, des séquences, des phases, des photos, des minutes et des différentes catégories de mobilier) ;
- les photographies numériques de l'opération ;
- des fichiers au format Shapefile correspondant à l'information géographique produite et utilisée sous SIG : emprise prescrite, emprises des ouvertures, localisation des logs, localisation des coupes, limites des faits, fichiers quotidiens des levés topographiques) ;
- le diagramme stratigraphique au format PDF ;
- les planches de terrain numérisées au format JPEG ;
- le présent rapport aux formats PDF (standard et allégé) et InDesign 2020 ;
- le texte au format TXT de la notice scientifique pour intégration au *Bilan scientifique régional*.

Inventaires réglementaires

Inventaire des unités stratigraphiques

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Egal/Éq.	Datation	Séquence	Phase	Tranchée	Minute
1001	terre végétale	Sédiment sableux noir très hétérogène, nombreux petits graviers.			1014		20 ^e -21 ^e s.	5	4	1	1, 2, 3, 4, 11
1002	terre végétale	Sédiment sableux légèrement argileux, de faciès plus homogène que l'US 1001 qu'elle soutient. Inclusions de rares graviers et de très fines terres cuites architecturales. Le mobilier céramique a été retrouvé en partie basale de l'US. Niveau de terre végétale de jardin utilisée depuis longtemps (d'après la présence de céramique antique). La partie basse de la couche présente le mobilier céramique antique.		1013	1009, 1011	2003	Haut-Empire (partie basale)	4	3	1	1, 2, 3, 4, 11
1003	terrain naturel	Sable argileux orangé, comprenant des bioturbations gris foncé de racines.		1008, 1010	1004		sans objet	1	1	1	1, 2
1004	terrain naturel	Argile orangée, plus rares radicelles que dans l'US 1003.		1003	1005	2004	sans objet	1	1	1	1, 4
1005	terrain naturel	Sable limoneux gris moyen, comprenant de rares inclusions de cailloux de calcaire et de silex roulés, présence ici aussi de radicelles.		1004	1006		sans objet	1	1	1	1
1006	terrain naturel	Limons jaunâtre comprenant des cailloux de calcaire et des silex roulés. Niveau très fin, environ 0,02 m d'épaisseur, qui semble présent de manière bien localisée (vestige d'un ancien écoulement d'eau ?).		1005	1007		sans objet	1	1	1	1
1007	terrain naturel	Marne blanche.		1006	1012	2008	sans objet	1	1	1	1, 3, 4
1008	construction	Creusement ovoïde à bords évasés et à fond plat du trou de poteau F 2.	2	1009	1003		Haut-Empire	2	2	1	7
1009	construction	Sédiment limono-argileux gris foncé homogène et meuble, contenant du mobilier céramique antique. De nombreuses racines s'y trouvent.	2	1002	1008		Haut-Empire	2	2	1	7
1010	construction	Bords supposés du chablis	3	1011	1003		indéterminée	4	3	1	11
1011	construction	Comblement du chablis. Il s'agit vraisemblablement de l'US 1003 mobilisée et transformée par les végétaux qui s'y sont développés (la bande verticale gris foncé semble être le négatif du/des arbre[s]).	3	1002	1010		indéterminée	4	3	1	11
1012	terrain naturel	Sédiment sableux orangé relativement pur.		1007	1015		sans objet	1	1	1	3
1013	construction	Tranchée de construction de F 1.	1	1014	1002		20 ^e s.	5	4	1	
1014	construction	Regard en ciment associé à des réseaux en plomb.	1	1001	1013		20 ^e s.	5	4	1	
1015	terrain naturel	Marne blanche (équivalente à l'US 1007 ?).		1012			sans objet	1	1	1	
2001	occupation	Sédiment argilo-sableux gris foncé meuble et homogène comprenant des passées de sable plus grisé.			2002		>19 ^e s.	5	4	2	5, 6, 9, 10
2002	remblai	Niveau homogène de chaux blanche friable.		2001	2003, 2007		20 ^e s.	5	4	2	5, 6, 9, 10
2003	terre végétale	Sédiment argilo-limoneux marron homogène et compact avec inclusions de petits cailloux calcaires. Ce niveau contient du mobilier céramique mélangé (faïences modernes et tessons antiques). Niveau de terre végétale de jardin utilisée depuis longtemps (d'après la présence de céramique antique).		2002	2006	1002	de l'Antiquité au 20 ^e s.	4	3	2	5, 6, 9
2004	terrain naturel	Argile orangée compacte.		2005, 2007	2008	1004	sans objet	1	1	2	5, 6, 10
2005	construction	Creusement incurvé, à bords fortement évasés et à fond plat.	4	2006	2004		Antiquité ?	2	2	2	8

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Egal/Eq.	Datation	Séquence	Phase	Tranchée	Minute
2006	construction	Comblement de faciès fortement similaire à l'US 2003.	4	2003	2005		Antiquité ?	2	2	2	8
2007	terre végétale	Comblement présentant un faciès mélangé entre des fragments d'argile orangée participant au terrain naturel sous-jacent (US 2004) et un sédiment très proche des niveaux de terres de culture supérieures (US 2002).		2002	2004		de l'Antiquité au 20 ^e s.	3	3	2	10
2008	terrain naturel	Marne calcaire.		2004		1007	sans objet	1	1		9

Inventaire des faits stratigraphiques

Fait	Identification	Description	Datation	Profil	Fond	US	Dimensions en m	Phase	Période	Minute
1	regard de réseau	Regard en ciment associés à des réseaux en plomb qui traversaient la tranchée 1 à son extrémité est. Non relevé.	20 ^e s.			1013, 1014		4	4	
2	trou de poteau	Comblement fortement similaire à l'US 1002 de plan ovoïde. Les dimensions données sont inférieures aux dimensions réelles qui restent inconnues.	Haut-Empire	évasé	plat	1008, 1009	diam. 0,85 ; prof. 0,16.	2	2	7
3	annulé	Anomalie en creux initialement interprétée comme étant un fossé, finalement compris comme étant un chablis.				1010, 1011		3	3	11
4	fossé	Fond de fossé bien arasé. Comblement de nature fortement similaire à l'US 2003, l'encaissant est le terrain naturel (US 2004). Tracé au sol net : forme un arc dont la courbure est orientée vers l'ouest. L'essentiel de la structure se situe hors de la tranchée 2, du côté est. Les dimensions données sont inférieures aux dimensions réelles qui restent inconnues. Aucun mobilier n'y a été retrouvé.	Indéterminée	évasé	plat	2005, 2006	L. 1,14 ; l. 0,60 ; prof. 0,08.	2	2	8

Inventaire des phases

Phase	Titre	Datation	US	Fait	Minute
1	Le terrain naturel	Sans objet	1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1012, 2004, 1015, 2008		1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10
2	Des traces d'occupation du Haut-Empire	Haut-Empire	1008, 1009, 2005, 2006	2, 4	7, 8
3	L'utilisation de l'espace pour des cultures agricoles	Du Haut-Empire au 19 ^e -20 ^e s.	1002, 1010, 1011, 2003, 2007	3	1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11
4	Les aménagements et l'occupation récents du jardin de la propriété	20 ^e s.	1001, 1013, 1014, 2002, 2001	1	1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11

Inventaire des séquences

Séquence	Titre	Datation	Phase	US	Fait	Minute
1	Terrain naturel	Sans objet	1	1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1012, 2004, 1015, 2008		1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10
2	Des structures en creux du début de l'Antiquité	1 ^{er} -2 ^e s.	2	1008, 1009, 2005, 2006	2, 4	7, 8
3	Un niveau de terre de culture antique ?		3	2007		10
4	Un usage en culture dans la longue durée	De l'Antiquité à la fin du 19 ^e s.	3	1002, 1010, 1011, 2003	3	1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 11
5	Les aménagements et l'occupation récents du jardin actuel	19 ^e -21 ^e s.	4	1001, 1013, 1014, 2002, 2001	1	1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11

Inventaire des minutes de terrain

Minute n°	Contenu minute	Altitude en m NGF	Description	US	Auteur	Échelle	Format	Support
1	log	105,29	Log 1	1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007	Laurine Guyot, Benjamin Lefèvre	1/20 ^e	A3	Papier millimétré
2	log	105,34	Log 2	1001, 1002, 1003	Laurine Guyot, Benjamin Lefèvre	1/20 ^e	A3	Papier millimétré
3	log	105,45	Log 3	1001, 1002, 1007, 1012	Laurine Guyot, Benjamin Lefèvre	1/20 ^e	A3	Papier millimétré
4	log	105,50	Log 4	1001, 1002, 1004, 1007	Laurine Guyot, Benjamin Lefèvre	1/20 ^e	A3	Papier millimétré
5	log	105,41	Log 5	2002, 2001, 2003, 2004	Laurine Guyot, Benjamin Lefèvre	1/20 ^e	A3	Papier millimétré
6	log	105,54	Log 6	2002, 2001, 2003, 2004	Laurine Guyot, Benjamin Lefèvre	1/20 ^e	A3	Papier millimétré
7	log	104,25	F 2 (plan et coupe)	1008, 1009	Laurine Guyot	1/20 ^e	A3	Papier millimétré
8	log	104,87	F 4 (plan et coupe)	2005, 2006	Benjamin Lefèvre	1/20 ^e	A3	Papier millimétré
9	log	105,51	Log 7	2002, 2001, 2003, 2008	Laurine Guyot	1/20 ^e	A3	Papier millimétré
10	log	105,59	Log 8	2002, 2001, 2004, 2007	Laurine Guyot	1/20 ^e	A3	Papier millimétré
11	log	105,50	F 3	1001, 1002, 1010, 1011	Benjamin Lefèvre	1/20 ^e	A3	Papier millimétré

Inventaire des photographies

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Tranchée	Date	Auteur
45234332_001	Vue du fond de la tranchée 1 avec un réseau en plomb affleurant	Ambiance	Zénitale			1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_002	Vue du fond de la tranchée 1 avec un réseau en PVC affleurant	Ambiance	Zénitale			1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_003	Vue du regard de réseau F 1 apparaissant dans la coupe	Contexte	Sud-Ouest	1013, 1014	1	1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_004	Vue de la tranchée 1 en cours de décapage	Ambiance				1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_005	Vue de la tranchée 1 en cours de décapage	Ambiance				1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_006	Vue du fond de la tranchée 1 avec un réseau en PVC affleurant	Ambiance	Zénitale			1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_007	Vue du fond de la tranchée 1 avec un réseau en PVC affleurant	Ambiance	Zénitale			1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_008	Log 1	Coupe	Sud	1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007		1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_009	Log 1	Coupe	Sud	1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007		1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_010	Log 1	Coupe	Sud	1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007		1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_011	Vue générale du log 1 dans son contexte de fouille	Ambiance	Sud			1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_012	Log 1	Coupe	Sud	1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007		1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_013	US 1006 dégagée	Plan	Zénitale	1006		1	22/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_014	US 1006 dégagée	Plan	Zénitale	1006		1	22/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_015	F 1	Coupe	Sud	1013, 1014	1	1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_016	F 1	Coupe	Sud	1013, 1014	1	1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_017	F 1	Plan	Sud	1013, 1014	1	1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_018	Vue de détail de la base de F 1	Coupe	Sud	1013, 1014	1	1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_019	Vue du fond de la tranchée 1 avec un réseau en plomb affleurant	Ambiance	Oblique			1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_020	Vue du fond de la tranchée 1 après décapage	Ambiance	Oblique			1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_021	Vue du fond de la tranchée 1 après décapage	Ambiance	Oblique			1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_022	Vue du fond de la tranchée 1 avec un réseau en PVC affleurant	Ambiance	Zénitale			1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_023	Log 2	Coupe	Sud	1001, 1002, 1003		1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_024	Log 2	Coupe	Sud	1001, 1002, 1003		1	22/03/2021	Laurine Guyot
45234332_025	Vue de la tranchée 1 en cours de décapage	Ambiance				1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_026	Vue de la tranchée 1 en cours de décapage	Ambiance				1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_027	Vue de la tranchée 1 en cours de décapage	Ambiance				1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_028	Vue de détail du fond de la tranchée 1 après décapage, affleurement du terrain naturel	Plan	Zénitale	1003		1	23/03/2021	Laurine Guyot

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Tranchée	Date	Auteur
45234332_029	F 2, vue avant fouille	Plan	Zénitale	1008, 1009	2	1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_030	F 2, vue après fouille	Coupe	Sud	1008, 1009	2	1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_031	F 2, vue après fouille	Coupe	Sud	1008, 1009	2	1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_032	F 2, vue après fouille	Plan	Zénitale	1008, 1009	2	1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_033	F 2, vue après fouille	Plan	Zénitale	1008, 1009	2	1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_034	F 2, vue après fouille	Plan	Zénitale	1008, 1009	2	1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_035	F 2, vue après fouille	Plan	Zénitale	1008, 1009	2	1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_036	F 3, vue partielle en plan et du sondage manuel au droit de la coupe nord	Plan	Zénitale	1010, 1011	3	1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_037	Coupe 1	Coupe	Ouest	1001, 1002, 1003, 1007		1	23/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_038	Coupe 1	Coupe	Ouest	1001, 1002, 1003, 1007		1	23/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_039	Coupe 1	Coupe	Ouest	1001, 1002, 1003, 1007		1	23/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_040	Coupe 1	Coupe	Ouest	1001, 1002, 1003, 1007		1	23/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_041	Log 3	Coupe	Sud	1001, 1002, 1007, 1012		1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_042	Log 3	Coupe	Sud	1001, 1002, 1007, 1012		1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_043	Log 4	Coupe	Sud	1001, 1002, 1004, 1007		1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_044	Log 4	Coupe	Sud	1001, 1002, 1004, 1007		1	23/03/2021	Laurine Guyot
45234332_045	Log 5	Coupe	Est	2001, 2002, 2003, 2004		2	24/03/2021	Laurine Guyot
45234332_046	Log 6	Coupe	Est	2001, 2002, 2003, 2004		2	24/03/2021	Laurine Guyot
45234332_047	Log 6	Coupe	Est	2001, 2002, 2003, 2004		2	24/03/2021	Laurine Guyot
45234332_048	Log 6	Coupe	Est	2001, 2002, 2003, 2004		2	24/03/2021	Laurine Guyot
45234332_049	F 4 après fouille	Plan	Zénitale	2005, 2006	4	2	24/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_050	F 4 après fouille	Plan	Zénitale	2005, 2006	4	2	24/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_051	F 4 après fouille	Plan	Zénitale	2005, 2006	4	2	24/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_052	F 4 après fouille	Plan	Zénitale	2005, 2006	4	2	24/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_053	F 4 après fouille	Plan	Zénitale	2005, 2006	4	2	24/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_054	Vue de la tranchée 2 en cours de décapage, affleurement des réseaux en plomb	Ambiance	Oblique			2	24/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_055	F 3, vue en cours de sondage manuel	Coupe	Nord	1010, 1011	3	1	24/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_056	F 3, vue en cours de sondage manuel	Plan	Zénitale	1010, 1011	3	1	25/03/2021	Benjamin Lefèvre

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Tranchée	Date	Auteur
45234332_057	F 3, vue en cours de sondage manuel	Plan	Zénitale	1010, 1011	3	1	25/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_058	F 3, vue en cours de sondage manuel	Plan	Zénitale	1010, 1011	3	1	25/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_059	F 3, vue en cours de sondage manuel	Coupe	Oblique	1010, 1011	3	1	25/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_060	F 3, vue en cours de sondage manuel	Coupe	Oblique	1010, 1011	3	1	25/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_061	F 3, vue en cours de sondage manuel	Coupe	Oblique	1010, 1011	3	1	25/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_062	F 3, vue en cours de sondage manuel	Plan	Zénitale	1010, 1011	3	1	25/03/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_063	Log 7	Coupe	Est	2001, 2002, 2003, 2007		2	01/04/2021	Laurine Guyot
45234332_064	Log 7	Coupe	Est	2001, 2002, 2003, 2007		2	01/04/2021	Laurine Guyot
45234332_065	Log 7	Coupe	Est	2001, 2002, 2003, 2007		2	01/04/2021	Laurine Guyot
45234332_066	Log 7	Coupe	Est	2001, 2002, 2003, 2007		2	01/04/2021	Laurine Guyot
45234332_067	Log 8	Coupe	Est	2001, 2002, 2004, 2007		2	01/04/2021	Laurine Guyot
45234332_068	Log 8	Coupe	Est	2001, 2002, 2004, 2007		2	01/04/2021	Laurine Guyot
45234332_069	F 3, vue après sondage mécanique	Coupe	Nord	1010, 1011	3	1	01/04/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_070	F 3, vue après sondage mécanique	Coupe	Nord	1010, 1011	3	1	01/04/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_071	F 3, vue après sondage mécanique (détail)	Coupe	Nord	1010, 1011	3	1	01/04/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_072	F 3, vue après sondage mécanique (détail)	Coupe	Nord	1010, 1011	3	1	01/04/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_073	F 3, vue après sondage mécanique (détail)	Coupe	Nord	1010, 1011	3	1	01/04/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_074	F 3, vue après sondage mécanique (détail)	Coupe	Nord	1010, 1011	3	1	01/04/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_075	F 3, vue après sondage mécanique (détail)	Coupe	Nord	1010, 1011	3	1	01/04/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_076	F 3, vue après sondage mécanique (détail)	Coupe	Nord	1010, 1011	3	1	01/04/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_077	F 3, vue après sondage mécanique (détail)	Coupe	Nord	1010, 1011	3	1	01/04/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_078	F 3, vue après sondage mécanique (détail)	Coupe	Nord	1010, 1011	3	1	01/04/2021	Benjamin Lefèvre
45234332_079	F 3, vue après sondage mécanique (détail)	Coupe	Nord	1010, 1011	3	1	01/04/2021	Benjamin Lefèvre

Inventaire du mobilier céramique

US	Fait	NR total	Description	Datation	Séquence	Phase	N° caisse
1002		17	6 tessons en pâte brune orangée micacée (pots), 2 tessons de sigillée de Gaule centrale, 1 tesson de pâte orangée fine avec engobe blanc, 4 tessons de pâte claire fine (cruches), 4 tessons en cuisson réductrice (3 fragments de panse et 1 fragment d'anse).	1 ^{er} s.	4	3	0612763_CA_DIV_001
1003		1		Haut-Empire	1	1	0612763_CA_DIV_001
1009	2	6	2 tessons en cuisson réductrice avec polissage de surface, 1 tesson en pâte fine en cuisson réductrice sans traitement de surface, 3 tessons en pâte brune.	Haut-Empire	2	2	0612763_CA_DIV_001
1011	3	16	1 tesson de bord d'assiette en <i>terra nigra</i> . 2 tessons de sigillée. 13 tessons autres.	1 ^{er} s.	4	3	0612763_CA_DIV_001
2003		19	2 tessons en pâte micacée de l'époque antique sans précision (datation : Haut-Empire). 1 tesson de bord de réchaud en pâte blanche vermissée verte (datation : fin 1 ⁶ -1 ⁷ s.). 14 tessons en fâtence à pâte orangée (pot de chambre), 1 tesson en fâtence à pâte blanche, 1 tesson de «cul brun» (datation : 19 ^e s.).	Haut-Empire et Moderne/Contemporain	4	3	0612763_CA_DIV_001

Inventaire du mobilier faunique

US	Fait	NR	Observations	Séquence	Phase	N° caisse
1002		2		4	3	0612763_CA_DIV_001

Inventaire du mobilier métallique

US	Fait	Matière	Identification	Description	Séquence	Phase	N° caisse
1011	3	fer	clou	Partie supérieure d'un clou (paraît coupé en son centre).	4	3	0612763_CA_DIV_001

Inventaire du mobilier monétaire

Iso	US	Fait	Masse en g.	Nom Série	Métal	Date A	Date B	Séquence	Phase	N° caisse
0612763_NUM_001	1002				Alliage cuivreux	500	1500	4	3	0612763_CA_DIV_001

Orléans, 54 rue de Bellebat

Site 45.234.332

Le diagnostic archéologique du 54 rue de Bellebat s'est déroulé du 22 mars au 1^{er} avril préalablement à la construction de deux bâtiments résidentiels sur sous-sol. Il a pris la forme de deux tranchées. Sur les 1645 m² couverts par la prescription de diagnostic, ce sont 128 m² qui ont bénéficié d'un suivi archéologique (7,8 %).

Quatre faits archéologiques ont été enregistrés. Un premier peut être rattaché assurément à la période antique, un autre peut également l'être par association stratigraphique, un autre date des 19^e-20^e s. et un dernier est un chablis qui reste enregistré car il permet une bonne observation de la constitution du sol naturel. Parallèlement, ce sont 23 unités stratigraphiques qui ont été observées, réparties en cinq séquences et quatre phases.

Le diagnostic a mis en évidence, à la suite d'une phase non-anthropique concernant le terrain naturel, trois phases d'occupation. La première phase concerne un trou de poteau et un fossé (ce dernier est intégré dans cette phase par analogie stratigraphique). Le trou de poteau a livré du mobilier céramique datant du Haut-Empire. Ces éléments sont fortement arasés et fonctionnent peut-être ensemble mais dans une mesure difficile à estimer. La deuxième phase correspond à une utilisation de l'espace pour de la culture. Il est possible qu'un niveau de culture antique ait été abordé ponctuellement. La plupart des unités stratigraphiques de cette phase contiennent du mobilier céramique essentiellement antique mais également moderne et contemporain. Le positionnement stratigraphique et l'état du mobilier céramique antique nous permettent d'envisager les pratiques de l'épandage et du labour. Le sommet de ces niveaux, qui restent indifférenciés sur toute leur hauteur, présente du mobilier céramique moderne et contemporain, premières manifestations de la présence humaine depuis l'Antiquité. Enfin, la dernière phase correspond aux aménagements récents exécutés dans les jardins de la propriété (exhaussement et assainissement des sols, réalisation d'une allée gravillonnée).

Ce diagnostic a confirmé l'usage agricole de ce secteur au début de l'Antiquité. Le site est peu ou pas occupé jusqu'à la construction des bâtiments actuels présents sur les deux parcelles à la fin du 19^e ou au début du 20^e s. Cela précise donc les connaissances sur les abords d'Orléans durant l'Antiquité.